

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 613

12 mars 2008

SOMMAIRE

2MWin S.à r.l.	29395	Isles S.à r.l.	29394
Amnye Machen Tibetan Center	29396	Kariope S.A.	29414
Arrow Holding S.A.	29416	Lanchester S.A.	29418
Art Properties DIF S.A.	29397	Luxinco Holding S.A.	29413
Aster 2 S.A.	29424	LVSC S.à r.l.	29418
Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l.	29416	Mini Movies International S.à.r.l.	29412
Barclays Aegis Investments S.à r.l.	29415	Multimédia, Audiovisuel et Communica- tion pour vous	29405
Beim Weissenkreuz S.A.	29424	Multimédia, Audiovisuel et Communica- tion pour vous	29397
Bije S.à.r.l.	29411	Multimédia, Audiovisuel et Communica- tion pour vous	29406
Bureau Thierry Havelange Luxembourg	29394	Myr Consult S.à r.l.	29412
Camille SCHUMANN & Cie	29405	New Soft and Results Sàrl	29414
CDIP Burstah S.à r.l.	29417	N&W Finance Company (Luxembourg) S.à r.l.	29409
Centre Culturel Tibétain	29396	Oytis S.A.	29417
Convergenza S.C.A.	29416	Parfipar S.A.	29415
CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l.	29415	Pasargard	29393
Del Monte Finance Luxembourg S.A.	29412	Primarosa S.à r.l.	29400
Ehoran Kan S.A.	29413	ProLogis Poland XCV S.à r.l.	29397
Europa Foster House S.à r.l.	29405	ProLogis Poland XCV S.à r.l.	29418
Finanziaria Regina S.A.	29422	Sapin Vert Participations S.A. Luxem- bourg	29394
Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR ...	29402	The Carlyle Group (Luxembourg) JV ...	29378
Flint Group S.A.	29424	The Dukes	29420
Fortescue Holding S.A.	29404	TNS Luxembourg Delta S.à r.l.	29395
Fortune Fund	29394	Top Insurance S.A., agency of insurances	29418
Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch	29419	Zean Europe S.à r.l.	29406
Howick Place Office S.à r.l.	29395	Zweiter International S.A.	29413
ICGSLuxhold S.à r.l.	29406		
I.E. Lux Berlin n° 2 S.à r.l.	29424		
I.E. LuxTopCo French No 2 S.à r.l.	29417		
Inter-World Resource Corporation S.A.	29393		

The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.676.

In the year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV, a société en commandite par actions, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on the 5 September 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 10 October 2003 under number 1054.

The meeting was opened at 17.30 hours with Mr Nicolas Cuisset, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of nine thousand five hundred sixty-five Euro forty-five cents (EUR 9,565.45) so as to bring it from its current amount of twenty-one million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two Euro forty-nine cents (EUR 21,568,992.49) down to twenty-one million five hundred fifty-nine thousand four hundred twenty-seven Euro four cents (EUR 21,559,427.04) by cancellation of nine hundred fifty-six thousand five hundred forty-five (956,545) ordinary shares of Class F of the Company.

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred seventy-five thousand eight hundred seventy-four Euro fifty-four cents (EUR 475,874.54) so as to bring it from its current amount of twenty-one million five hundred fifty-nine thousand four hundred twenty-seven Euro four cents (EUR 21,559,427.04) to twenty-two million thirty-five thousand three hundred one Euro fifty-eight cents (EUR 22,035,301.58) by issuance of forty-seven million five hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-four (47,587,454) ordinary shares of Class K of the Company.

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million four hundred fifty-one thousand three hundred twenty-six Euro thirty-six cents (EUR 1,451,326.36) so as to bring it from its current amount of twenty-two million thirty-five thousand three hundred one Euro fifty-eight cents (EUR 22,035,301.58) to twenty-three million four hundred eighty-six thousand six hundred twenty-seven Euro ninety-four cents (EUR 23,486,627.94) by issuance of one hundred forty-five million one hundred thirty-two thousand six hundred thirty-six (145,132,636) ordinary shares of Class R of the Company.

4. Increase of the share capital of the Company by an amount of forty-six thousand four hundred thirty-one Euro eighty-two cents (EUR 46,431.82) so as to bring it from its current amount of twenty-three million four hundred eighty-six thousand six hundred twenty-seven Euro ninety-four cents (EUR 23,486,627.94) to twenty-three million five hundred thirty-three thousand fifty-nine Euro seventy-six cents (EUR 23,533,059.76) by issuance of four million six hundred forty-three thousand one hundred eighty-two (4,643,182) ordinary shares of Class G of the Company.

5. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand eight hundred forty Euro (EUR 60,840.-) so as to bring it from its current amount of twenty-three million five hundred thirty-three thousand fifty-nine Euro seventy-six cents (EUR 23,533,059.76) to twenty-three million five hundred ninety-three thousand eight hundred ninety-nine Euro seventy-six cents (EUR 23,593,899.76) by issuance of six million eighty-four thousand (6,084,000) ordinary shares of Class I of the Company.

6. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirty-eight thousand one hundred eighty-eight Euro nineteen cents (EUR 38,188.19) so as to bring it from its current amount of twenty-three million five hundred ninety-three thousand eight hundred ninety-nine Euro seventy-six cents (EUR 23,593,899.76) to twenty-three million six hundred thirty-two thousand eighty-seven Euro ninety-five cents (EUR 23,632,087.95) by issuance of three million eight hundred eighteen thousand eight hundred nineteen (3,818,819) ordinary shares of Class J of the Company.

7. Increase of the share capital of the Company by an amount of four hundred eighty Euro ninety-one cents (EUR 480.91) so as to bring it from its current amount of twenty-three million six hundred thirty-two thousand eighty-seven Euro ninety-five cents (EUR 23,632,087.95) to twenty-three million six hundred thirty-two thousand five hundred sixty-eight Euro eighty-six cents (EUR 23,632,568.86) by issuance of forty-eight thousand ninety-one (48,091) ordinary shares of Class O of the Company.

8. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred ninety-seven Euro twenty-eight cents (EUR 1,697.28) so as to bring it from its current amount of twenty-three million six hundred thirty-two thousand five hundred sixty-eight Euro eighty-six cents (EUR 23,632,568.86) to twenty-three million six hundred thirty-four thousand two hundred sixty-six Euro fourteen cents (EUR 23,634,266.14) by issuance of one hundred sixty-nine thousand seven hundred twenty-eight (169,728) ordinary shares of Class M of the Company.

9. Payment to the shareholders of a receivable in the total amount of one million six hundred eighty-six thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 1,686,748.-).

10. Amendment of article 6 of the articles of incorporation.

11. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and have been duly convened.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of nine thousand five hundred sixty-five Euro forty-five cents (EUR 9,565.45) so as to bring it from its current amount of twenty-one million five hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-two Euro forty-nine cents (EUR 21,568,992.49) down to twenty-one million five hundred fifty-nine thousand four hundred twenty-seven Euro four cents (EUR 21,559,427.04) by cancellation of nine hundred fifty-six thousand five hundred forty-five (956,545) ordinary shares of Class F of the Company.

As a consequence of the above capital decrease by cancellation of nine hundred fifty-six thousand five hundred forty-five (956,545) ordinary shares of Class F of the Company, the Company owes a total amount of four million two hundred sixty-one thousand seven hundred ninety-one Euro one cent (EUR 4,261,791.01) to its shareholders, to be paid:

- from the capital account for the par value for nine thousand five hundred sixty-five Euro forty-five cents (EUR 9,565.45),
- from the legal reserve relating to Class F shares for nine hundred fifty-six Euro fifty-five cents (EUR 956.55),
- from the distributable reserve for four million two hundred fifty-one thousand two hundred sixty-nine Euro one cent (EUR 4,251,269.01).

The Company therefore owes to its shareholders a net amount of four million two hundred sixty-one thousand seven hundred ninety-one Euro one cent (EUR 4,261,791.01) (the «Shareholders' Receivable»).

Second resolution

Following the reception by the Company of a hedge profit on the Jandy investment in the amount of two hundred fifty-two thousand four hundred ten Euro (EUR 252,410.-) and the additional investment in the ZODIAC MARINE / JANDY GROUP, the general meeting resolves to (i) take due note of the General Partner's proposal to decide (unanimously) the payment to the Company's shareholders of an interim dividend of two hundred fifty-two thousand four hundred ten Euro (EUR 252,410.-) based on the financial statements as of December 10, 2007, and (ii) resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred seventy-five thousand eight hundred seventy-four Euro fifty-four cents (EUR 475,874.54) so as to bring it from its current amount of twenty-one million five hundred fifty-nine thousand four hundred twenty-seven Euro four cents (EUR 21,559,427.04) to twenty-two million thirty-five thousand three hundred one Euro fifty-eight cents (EUR 22,035,301.58) by issuance of forty-seven million five hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-four (47,587,454) ordinary shares of Class K of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of forty-seven million five hundred eighty-seven thousand four hundred fifty-four (47,587,454) ordinary shares of Class K of the Company, the shareholders owe a total amount of five hundred twenty-three thousand four hundred sixty-two Euro (EUR 523,462.-) (being a total par value of four hundred seventy-five thousand eight hundred seventy-four Euro fifty-four cents (EUR 475,874.54) and a total share premium of forty-seven thousand five hundred eighty-seven Euro forty-six cents (EUR 47,587.46)) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for four hundred seventy-five thousand eight hundred seventy-four Euro fifty-four cents (EUR 475,874.54),
- to the legal reserve relating to Class K shares for forty-seven thousand five hundred eighty-seven Euro forty-six cents (EUR 47,587.46),

by contribution in kind consisting in the conversion of a portion of the Shareholder's Receivable in the amount of two hundred seventy-one thousand fifty-two Euro (EUR 271,052.-). After this operation, the Shareholder's Receivable held by the shareholders toward the Company therefore amounts to three million nine hundred ninety thousand seven hundred thirty-nine Euro (EUR 3,990,739.-).

The remaining portion of the total subscription price shall be contributed in kind by payment of the above-mentioned interim dividend.

Evidence of the value and existence of a profit distributable as interim dividend was given to the notary by providing an original copy of the auditor's report on an interim dividend dated December 18, 2007, and which conclusion is the following:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Company does not have distributable amounts which exceed the proposed interim dividend.

We have also satisfied ourselves that the other conditions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as subsequently amended, are complied with:

- The statutes authorize the General Partner to pay interim dividends;
- The financial statements are prepared less than two months before the decision of the General Partner to distribute an interim dividend, subject to that decision to be taken before February 10, 2008.»

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseur d'entreprises The said report, after having been signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Third resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million four hundred fifty-one thousand three hundred twenty-six Euro thirty-six cents (EUR 1,451,326.36) so as to bring it from its current amount of twenty-two million thirty-five thousand three hundred one Euro fifty-eight cents (EUR 22,035,301.58) to twenty-three million four hundred eighty-six thousand six hundred twenty-seven Euro ninety-four cents (EUR 23,486,627.94) by issuance of one hundred forty-five million one hundred thirty-two thousand six hundred thirty-six (145,132,636) ordinary shares of Class R of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of one hundred forty-five million one hundred thirty-two thousand six hundred thirty-six (145,132,636) ordinary shares of Class R of the Company, the shareholders owe a total amount of two million one hundred forty-one thousand five hundred eighty-nine Euro (EUR 2,141,589.-) (being a total par value of one million four hundred fifty-one thousand three hundred twenty-six Euro thirty-six cents (EUR 1,451,326.36) and a total share premium of six hundred ninety thousand two hundred sixty-two Euro and sixty four cents (EUR 690,262.64)) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for one million four hundred fifty- one thousand three hundred twenty-six Euro thirty-six cents (EUR 1,451,326.36),
- to the legal reserve relating to Class R shares for one hundred forty-five thousand one hundred thirty-two Euro sixty-four cents (EUR 145,132.64),
- to the share premium account relating to Class R shares for five hundred forty-five thousand one hundred thirty Euro (EUR 545,130.-),

by payment in kind consisting in the conversion of a portion of the Shareholder's Receivable in the amount of two million one hundred forty-one thousand five hundred eighty-nine Euro (EUR 2,141,589.-). After this operation, the Shareholder's Receivable held by the shareholders toward the Company therefore amounts to one million eight hundred forty-nine thousand one hundred fifty Euro (EUR 1,849,150.-).

Fourth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company . by an amount of forty-six thousand four hundred thirty-one Euro eighty-two cents (EUR 46,431.82) so as to bring it from its current amount of twenty-three million four hundred eighty-six thousand six hundred twenty-seven Euro ninety-four cents (EUR 23,486,627.94) to twenty-three million five hundred thirty-three thousand fifty-nine Euro seventy-six cents (EUR 23,533,059.76) by issuance of four million six hundred forty-three thousand one hundred eighty-two (4,643,182) ordinary shares of Class G of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of four million six hundred forty-three thousand one hundred eighty-two (4,643,182) ordinary shares of Class G of the Company, the shareholders owe a total amount of fifty-one thousand seventy-five Euro (EUR 51,075.-) (being a total par value of forty-six thousand four hundred thirty-one Euro eighty-two cents (EUR 46,431.82) and a total share premium of four thousand six hundred forty-three Euro eighteen cents (EUR 4,643.18)) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for forty-six thousand four hundred thirty-one Euro eighty-two cents (EUR 46,431.82),
- to the legal reserve relating to Class G shares for four thousand six hundred forty-three Euro eighteen cents (EUR 4,643.18),

by payment in kind consisting in the conversion of a portion of the Shareholder's Receivable in the amount of fifty-one thousand seventy-five Euro (EUR 51,075.-). After this operation, the Shareholder's Receivable held by the shareholders toward the Company therefore amounts to one million seven hundred ninety-eight thousand seventy-five Euro (EUR 1,798,075.-).

Fifth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty thousand eight hundred forty Euro (EUR 60,840.-) so as to bring it from its current amount of twenty-three million five hundred thirty-three thousand fifty-nine Euro seventy-six cents (EUR 23,533,059.76) to twenty-three million five hundred ninety-three thousand eight hundred ninety-nine Euro seventy-six cents (EUR 23,593,899.76) by issuance of six million eighty-four thousand (6.084.000) ordinary shares of Class I of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of six million eighty-four thousand (6,084,000) ordinary shares of Class I of the Company, the shareholders owe a total amount of sixty-six thousand nine hundred twenty-four Euro (EUR 66,924.-) (being a total par value of sixty thousand eight hundred forty Euro (EUR 60,840.-) and a total share premium of six thousand eighty-four Euro (EUR 6,084.-)) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for sixty thousand eight hundred forty Euro (EUR 60,840.-),
- to the legal reserve relating to Class I shares for six thousand eighty-four Euro (EUR 6,084.-),

by contribution in kind consisting in the conversion of a portion of the Shareholder's Receivable in the amount of sixty-six thousand nine hundred twenty-four Euro (EUR 66,924.-). After this operation, the Shareholder's Receivable held by the shareholders toward the Company therefore amounts to one million seven hundred thirty-one thousand one hundred fifty-one Euro (EUR 1,731,151.-).

Sixth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of thirty-eight thousand one hundred eighty-eight Euro nineteen cents (EUR 38,188.19) so as to bring it from its current amount of twenty-three million five hundred ninety-three thousand eight hundred ninety-nine Euro seventy-six cents (EUR 23,593,899.76) to twenty-three million six hundred thirty-two thousand eighty-seven Euro ninety-five cents (EUR 23,632,087.95) by issuance of three million eight hundred eighteen thousand eight hundred nineteen (3,818,819) ordinary shares of Class J of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of three-million eight hundred eighteen thousand eight hundred nineteen (3,818,819) ordinary shares of Class J of the Company, the shareholders owe a total amount of forty-two thousand seven Euro (EUR 42,007.-) (being a total par value of thirty-eight thousand one hundred eighty-eight Euro nineteen cents (EUR 38,188.19) and a total share premium of three thousand eight hundred eighteen Euro eighty-one cents (EUR 3,818.81)) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for thirty-eight thousand one hundred eighty-eight Euro nineteen cents (EUR 38,188.19),
- to the legal reserve relating to Class J shares for three thousand eight hundred eighteen Euro eighty-one cents (EUR 3,818.81),

by contribution in kind consisting in the conversion of a portion of the Shareholder's Receivable in the amount of forty-two thousand seven Euro (EUR 42,007.-). After this operation, the Shareholder's Receivable held by the shareholders toward the Company therefore amounts to one million six hundred eighty-nine thousand one hundred forty-four Euro (EUR 1,689,144.-).

Seventh resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred eighty Euro ninety-one cents (EUR 480.91) so as to bring it from its current amount of twenty-three million six hundred thirty-two thousand eighty-seven Euro ninety-five cents (EUR 23,632,087.95) to twenty-three million six hundred thirty-two thousand five hundred sixty-eight Euro eighty-six cents (EUR 23,632,568.86) by issuance of forty-eight thousand ninety-one (48,091) ordinary shares of Class O of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of forty-eight thousand ninety-one (48,091) ordinary shares of Class O of the Company, the shareholders owe a total amount of five hundred twenty-nine Euro (EUR 529.-) (being a total par value of four hundred eighty Euro ninety-one cents (EUR 480.91) and a total share premium of forty-eight Euro nine cents (EUR 48.09)) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for four hundred eighty Euro ninety-one cents (EUR 480.91),
- to the legal reserve relating to Class O shares for forty-eight Euro nine cents (EUR 48.09),

by contribution in kind consisting in the conversion of a portion of the Shareholder's Receivable in the amount of five hundred twenty-nine Euro (EUR 529.-). After this operation, the Shareholder's Receivable held by the shareholders toward the Company therefore amounts to one million six hundred eighty-eight thousand six hundred fifteen Euro (EUR 1,688,615.-).

Eighth resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred ninety-seven Euro twenty-eight cents (EUR 1,697.28) so as to bring it from its current amount of twenty-three million six hundred thirty-two thousand five hundred sixty-eight Euro eighty-six cents (EUR 23,632,568.86) to twenty-three million six hundred thirty-four thousand two hundred sixty-six Euro fourteen cents (EUR 23,634,266.14) by issuance of one hundred sixty-nine thousand seven hundred twenty-eight (169,728) ordinary shares of Class M of the Company.

As a consequence of the above capital increase by issuance of one hundred sixty-nine thousand seven hundred twenty-eight (169,728) ordinary shares of Class M of the Company, the shareholders owe a total amount of one thousand eight hundred sixty-seven Euro (EUR 1,867.-) (being a total par value of one thousand six hundred ninety-seven Euro twenty-eight cents (EUR 1,697.28) and a total share premium of one hundred sixty-nine Euro seventy-two cents (EUR 169.72)) to the Company, to be paid:

- to the capital account for the par value for one thousand six hundred ninety-seven Euro twenty-eight cents (EUR 1,697.28),

- to the legal reserve relating to Class M shares for one hundred sixty-nine Euro seventy-two cents (EUR 169.72),

by contribution in kind consisting in the conversion of a portion of the Shareholder's Receivable in the amount of one thousand eight hundred sixty-seven Euro (EUR 1,867.-). After this operation, the Shareholder's Receivable held by the shareholders toward the Company therefore amounts to one million six hundred eighty-six thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 1,686,748.-).

Subscription - Payment

There appear:

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE, existing under the laws of France, with registered office at 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated December 2007, attached hereto,

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD, existing under the laws of France, with registered office at 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated December 2007, attached hereto,

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE, a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated December 2007, attached hereto,

CIC FINANCE, a company incorporated and existing under the laws of France, having its registered office at 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France (CIC), represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated December 2007, attached hereto,

ENAC VENTURES LLC, a company incorporated and existing under the laws of the United States of America having its registered office at c/o EURISTATES, Inc., 667 Madison Avenue, New York NY 10021, U.S.A. (ENAC LLC), represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated December 2007, attached hereto,

PARINVEST S.A.S., a company incorporated under the laws of France, having its registered office at 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris (PARINVEST), represented by Nicolas Cuisset, by virtue of a proxy dated December 2007, attached hereto,

declare, through their proxyholder, to subscribe for the two hundred seven million four hundred eighty-three thousand nine hundred ten (207,483,910) new shares resulting from above resolutions 2 to 8, and fully pay them up in the amount of two million seventy-four thousand eight hundred thirty-nine Euro and ten cents (EUR 2,074,839.10) by contribution in kind consisting in the conversion of a portion of the Shareholders' Receivable held towards the Company pursuant to the above resolution 1, as follows:

Subscribers	Capital increase (EUR)	Number of shares issued	Allocation to the legal reserve (EUR)	Subscription value and corresponding conversion of the Shareholders' Receivable (EUR)
Issue of 47,587,454 new shares of class K subscribed as follows:				
CIC	126,899.88	12,689,988	12,689.99	72,280.53 *
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE .	126,899.88	12,689,988	12,689.99	72,280.53 *
PARINVEST	93,585.48	9,358,548	9,358.55	53,305.09 *
ENAC LLC	1,589.42	158,942	158.94	905.31 *
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A. .	95,174.91	9,517,491	9,517.49	54,210.40 *
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD . . .	31,724.97	3,172,497	3,172.50	18,070.14 *
Total	475,874.54	47,587,454	47,587.46	271,052.00 *

* Value of the converted portion of Shareholders receivable only.

Issue of 145,132,636 new shares of class R subscribed as follows:

CIC	387,020.36	38,702,036	38,702.04	571,090.40 *
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE .	387,020.36	38,702,036	38,702.04	571,090.40 *
PARINVEST	285,417.84	28,541,784	28,541.78	421,164.89 *
ENAC LLC	4,847.43	484,743	484.74	7,152.90 *
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A. .	290,265.28	29,026,528	29,026.53	428,317.81 *

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD ...	96,755.09	9,675,509	9,675.51	142,772.60 *
Total	1,451,326.36	145,132,636	145,132.64	2,141,589.00 *
* Total subscription value including allocation to share premium account				
Issue of 4,643,182 new shares of class G subscribed as follows:				
CIC	12,381.82	1,238,182	1,238.18	13,620.00
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE .	12,381.82	1,238,182	1,238.18	13,620.00
PARINVEST	9,131.28	913,128	913.13	10,044.41
ENAC LLC	155.08	15,508	15.51	170.59
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A. .	9,286.36	928,636	928.64	10,215.00
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD ...	3,095.46	309,546	309.54	3,405.00
Total	46,431.82	4,643,182	4,643.18	51,075.00
Issue of 6,084,000 new shares of class I subscribed as follows:				
CIC	16,224.00	1,622,400	1,622.40	17,846.40
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE .	16,224.00	1,622,400	1,622.40	17,846.40
PARINVEST	11,964.79	1,196,479	1,196.48	13,161.27
ENAC LLC	203.21	20,321	20.32	223.53
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A. .	12,168.00	1,216,800	1,216.80	13,384.80
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD ...	4,056.00	405,600	405.60	4,461.60
Total	60,840.000	6,084,000	6,084.00	66,924.00
Issue of 3,818,819 new shares of class J subscribed as follows:				
CIC	10,183.52	1,018,352	1,018.35	11,201.87
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE .	10,183.52	1,018,352	1,018.35	11,201.87
PARINVEST	7,510.09	751,009	751.01	8,261.10
ENAC LLC	127.55	12,755	12.76	140.31
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A. .	7,637.63	763,763	763.75	8,401.38
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD ...	2,545.88	254,588	254.59	2,800.47
Total	38,188.19	3,818,819	3,818.81	42,007.00
Issue of 48,091 new shares of class O subscribed as follows:				
CIC	128.24	12,824	12.82	141.06
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE .	128.24	12,824	12.82	141.06
PARINVEST	94.58	9,458	9.46	104.04
ENAC LLC	1.61	161	0.16	1.77
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A. .	96.18	9,618	9.62	105.80
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD ...	32.06	3,206	3.21	35.27
Total	480.91	48,091	48.09	529.00
Issue of 169,728 new shares of class M subscribed as follows:				
CIC	452.61	45,261	45.26	497.87
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE .	452.61	45,261	45.26	497.87
PARINVEST	333.79	33,379	33.38	367.17
ENAC LLC	5.67	567	0.57	6.24
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A. .	339.45	33,945	33.94	373.39
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD ...	113.15	11,315	11.31	124.46
Total	1,697.28	169,728	169.72	1,867.00
Total	2,074,839.10	207,483,910	207,483.90	2,575,043.00

Evidence of the value and existence of the above-mentioned receivable was given to the notary by providing an original copy of the independent auditor's report on the contribution in kind dated December 14, 2007, and which conclusion is the following:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above.»

Jean-Bernard Zeimet, réviseurs d'entreprises

The said report, after having been signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will be attached to the present deed to be registered with it.

Ninth resolution

The general meeting acknowledges the existence of a remaining portion of Shareholders' Receivable in the total amount of one million six hundred eighty-six thousand seven hundred forty-eight Euro (EUR 1,686,748.-), and authorizes the General Partner to reimburse the Shareholders' Receivable to the shareholders pro rata to their shareholding (before withholding tax when applicable), as follows:

	EUR
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE	337,171.44
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD	112,237.54
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE	449,858.86
CIC FINANCE	449,858.86
ENAC VENTURES LLC	5,857.06
PARINVEST S.A.S.	331,764.24

Tenth resolution

As a consequence of the above resolutions, the general meeting resolves to amend the article 6 of the articles of incorporation of the Company which will read as follows:

« **Art. 6.** The Company has a subscribed share capital twenty-three million six hundred thirty-four thousand two hundred sixty-six Euro fourteen cents (EUR 23,634,266.14) consisting of two hundred thirty million one hundred ninety-eight thousand seven hundred twenty-seven (230,198,727) ordinary Class G Shares, one hundred fifty-seven million one hundred sixty-one thousand two hundred seventy-three (157,161,273) ordinary Class H Shares, two hundred forty-nine million eight hundred ninety-nine thousand six hundred thirty-six (249,899,636) ordinary Class I Shares, two hundred thirty-nine million six hundred seventy-eight thousand five hundred forty-five (239,678,545) ordinary Class J Shares, two hundred thirty-nine million five hundred forty-six thousand seven hundred twenty-seven (239,546,727) ordinary Class K Shares, two hundred sixteen million nine hundred seventy-five thousand ninety-one (216,975,091) ordinary Class L Shares, one hundred forty-seven million three hundred ninety-two thousand four hundred fifty-five (147,392,455) ordinary Class M Shares, one hundred forty-two million four hundred eighty-nine thousand sixty-eight (142,489,068) ordinary Class N Shares, two hundred thirty-four million four hundred seventeen thousand three hundred sixty-four (234,417,364) ordinary Class O Shares, two hundred fifteen million eight hundred forty-one thousand (215,841,000) ordinary Class P Shares, one hundred forty-four million six hundred ninety-four thousand ninety-one (144,694,091) ordinary Class Q Shares, one hundred forty-five million one hundred thirty-two thousand six hundred thirty-six (145,132,636) ordinary Class R Shares, and one (1) management Share (the «Management Share») in registered form without par value.

The ordinary Class G Shares, the ordinary Class H Shares, the ordinary Class I Shares, the ordinary Class J Shares, the ordinary Class K Shares, the ordinary Class L Shares, the ordinary Class M Shares, the ordinary Class N Shares, the ordinary Class O Shares, the ordinary Class P Shares, the ordinary Class Q Shares and the ordinary Class R Shares, together with the ordinary shares of other Classes which may be issued from time to time shall be referred to as the «Ordinary Shares».

The authorized capital, including the issued share capital, is fixed at one billion Euro (EUR 1,000,000,000.-) consisting of one hundred billion (100,000,000,000) Ordinary Shares in registered form without nominal value. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the board of directors is hereby authorized to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

All Ordinary Shares issued by the Company are redeemable shares. Subscribed and fully paid in Ordinary Shares shall be redeemable at any time upon request of the Manager of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies and under the conditions as provided for in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager and the other shareholders of the Company. The redemption of the Ordinary Shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds including the share premium account) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The Ordinary Shares that have been redeemed shall bear no voting rights, and shall have no rights to receive any dividends or liquidation proceeds.

An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the par value, of all the Ordinary Shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalization of reserves. The above-mentioned reserve is not required in case of a redemption using the proceeds of a new issue made with a view to carry out such redemption.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager and the other shareholders of the Company, the redemption price of the Ordinary Shares (the «Redemption Price») is calculated by the Manager or by such person appointed by the Manager on the basis of the net asset value of the Company. The redemption price may be paid either in form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the fair marked value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business. The fair market value of the Company's assets may be further defined in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager and the other shareholders of the Company.

In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the manager(s) with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

Except if otherwise provided in a shareholders' agreement which may be entered into between the Manager and the other shareholders of the Company, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his address last shown in the shareholders' register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the Redemption Price and the procedures necessary to submit Ordinary Shares to the Company for redemption (such notice is hereinafter referred to as the «Redemption Notice»). The Redemption Price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

The subscribed capital and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.»

Expenses

After, as before this capital reduction/increase operation, the same asset is submitted to company's risks, and the company's property is not increased, what cannot cause a tax duty perception because of new contributions.

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at twenty-four thousand Euro (EUR 24,000.-).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de THE CARLYLE GROUP (LUXEMBOURG) JV, une société en commandite par actions ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la «Société»), constituée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 5 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Société et Associations du 10 octobre 2003 sous le numéro 1054.

L'assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Nicolas Cuisset, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Grégoire Fraisse, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1. réduction du capital de la Société d'un montant de neuf mille cinq cent soixante-cinq Euro quarante-cinq cents (EUR 9.565,45) pour l'amener de son montant actuel de vingt et un millions cinq cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze Euro quarante-neuf cents (EUR 21.568.992,49) à vingt et un millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-sept Euro quatre cents (EUR 21.559.427,04) par annulation de neuf cent cinquante-six mille cinq cent quarante-cinq (956.545) actions ordinaires de Catégorie F de la Société.

2. augmentation du capital de la Société d'un montant de quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quatorze Euro cinquante-quatre cents (EUR 475.874,54) pour l'amener de son montant actuel de vingt et un millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-sept Euro quatre cents (EUR 21.559.427,04) à vingt-deux millions trente-cinq mille

trois cent un Euro cinquante-huit cents (EUR 22.035.301,58) par émission de quarante-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-quatre (47.587.454) actions ordinaires de Catégorie K de la Société.

3. augmentation du capital de la Société d'un montant de un million quatre cent cinquante et un mille trois cent vingt-six Euro trente-six cents (EUR 1.451.326,36) pour l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions trente-cinq mille trois cent un Euro cinquante-huit cents (EUR 22.035.301,58) à vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-sept Euro quatre-vingt-quatorze cents (EUR 23.486.627,94) par émission de cent quarante-cinq millions cent trente-deux mille six cent trente-six (145.132.636) actions ordinaires de Catégorie R de la Société.

4. augmentation du capital de la Société d'un montant de quarante-six mille quatre cent trente et un Euro quatre-vingt-deux cents (EUR 46.431,82) pour l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-sept Euro quatre-vingt-quatorze cents (EUR 23.486.627,94) à vingt-trois millions cinq cent trente-trois mille cinquante-neuf Euro soixante-seize cents (EUR 23.533.059,76) par émission de quatre millions six cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-deux (4.643.182) actions ordinaires de Catégorie G de la Société.

5. augmentation du capital de la Société d'un montant de soixante mille huit cent quarante Euro (EUR 60.840,-) pour l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions cinq cent trente-trois mille cinquante-neuf Euro soixante-seize cents (EUR 23.533.059,76) à vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Euro soixante-seize cents (EUR 23.593.899,76) par émission de six millions quatre-vingt-quatre mille (6.084.000) actions ordinaires de Catégorie I de la Société.

6. augmentation du capital de la Société d'un montant de trente-huit mille cent quatre-vingt-huit Euro dix-neuf cents (EUR 38.188,19) pour l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Euro soixante-seize cents (EUR 23.593.899,76) à vingt-trois millions six cent trente-deux mille quatre-vingt-sept Euro quatre-vingt-quinze cents (EUR 23.632.087,95) par émission de trois millions huit cent dix-huit mille huit cent dix-neuf (3.818.819) actions ordinaires de Catégorie J de la Société.

7. augmentation du capital de la Société d'un montant de quatre cent quatre-vingts Euro quatre-vingt-onze cents (EUR 480,91) pour l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions six cent trente-deux mille quatre-vingt-sept Euro quatre-vingt-quinze cents (EUR 23.632.087,95) à vingt-trois millions six cent trente-deux mille cinq cent soixante-huit Euro quatre-vingt-six cents (EUR 23.632.568,86) par émission de quarante-huit mille quatre-vingt-onze (48.091) actions ordinaires de Catégorie O de la Société.

8. augmentation du capital de la Société d'un montant de mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro vingt-huit cents (EUR 1.697,28) pour l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions six cent trente-deux mille cinq cent soixante-huit Euro quatre-vingt-six cents (EUR 23.632.568,86) à vingt-trois millions six cent trente-quatre mille deux cent soixante-six Euro quatorze cents (EUR 23.634.266,14) par émission de cent soixante-neuf mille sept cent vingt-huit (169.728) actions ordinaires de Catégorie M de la Société.

9. Remboursement aux actionnaires d'une créance d'un montant total d'un million six cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 1.686.748,-).

10. Modification de l'article 6 des statuts.

11. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir été valablement convoqués.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une réduction du capital de la Société pour un montant de neuf mille cinq cent soixante-cinq Euro quarante-cinq cents (EUR 9.565,45) afin de l'amener de son montant actuel de vingt et un millions cinq cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze Euro quarante-neuf cents (EUR 21.568.992,49) à vingt et un millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-sept Euro quatre cents (EUR 21.559.427,04) par annulation de neuf cent cinquante-six mille cinq cent quarante-cinq (956.545) actions ordinaires de Catégorie F de la Société.

En conséquence de cette réduction de capital par annulation de neuf cent cinquante-six mille cinq cent quarante-cinq (956.545) actions ordinaires de Catégorie F de la Société, la Société doit un montant total de quatre millions deux cent soixante et un mille sept cent quatre-vingt-onze Euro un cent (EUR 4.261.791,01) à ses actionnaires, à payer:

- du compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de neuf mille cinq cent soixante-cinq Euro quarante-cinq cents (EUR 9.565,45),
- du compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie F pour un montant de neuf cent cinquante-six Euro cinquante-cinq cents (EUR 956,55),
- du compte de réserve distribuable pour un montant de quatre millions deux cent cinquante et un mille deux cent soixante-neuf Euro un cent (EUR 4.251.269,01).

La Société doit donc à ses actionnaires le montant total net de quatre millions deux cent soixante et un mille sept cent quatre-vingt-onze Euro un cent (EUR 4.261.791,01) (la «Dette Actionnaire»).

Deuxième résolution

Suivant la réception par la Société d'un profit de change portant sur l'investissement Jandy d'un montant de deux cent cinquante-deux mille quatre cent dix Euro (EUR 252.410,00) et l'investissement additionnel dans le groupe ZODIAC MARINE / JANDY, l'assemblée générale décide (i) de prendre note de la proposition de l'actionnaire commandité de payer aux actionnaires de la Société un dividende intérimaire de deux cent cinquante-deux mille quatre cent dix Euro (EUR 252.410,00), lequel ressort des comptes de la Société arrêtés au 10 décembre 2007, et (ii) de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quatorze Euro cinquante-quatre cents (EUR 475.874,54) afin de l'amener de son montant actuel de vingt et un millions cinq cent cinquante-neuf mille quatre cent vingt-sept Euro quatre cents (EUR 21.559.427,04) à vingt-deux millions trente-cinq mille trois cent un Euro cinquante-huit cents (EUR 22.035.301,58) par émission de quarante-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-quatre (47.587.454) actions ordinaires de Catégorie K de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de quarante-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent cinquante-quatre (47.587.454) actions ordinaires de Catégorie K de la Société, les actionnaires doivent un montant total de sept cent soixante-quinze mille huit cent soixante-douze Euro (EUR 775.872,-) (soit une valeur au pair totale de quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quatorze Euro cinquante-quatre cents (EUR 475.874,54) et une prime d'émission totale de quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept Euro quarante-six cents (EUR 47.587,46)) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de quatre cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quatorze Euro cinquante-quatre cents (EUR 475.874,54),
 - au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie K pour un montant de quarante-sept mille cinq cent quatre-vingt-sept Euro quarante-six cents (EUR 47.587,46),
- par apport en nature consistant en la conversion d'une portion de la Dette Actionnaire pour un montant de deux cent soixante et onze mille cinquante-deux Euro (EUR 271.052,-). Suivant cette opération, la Dette Actionnaire détenue par les actionnaires à l'encontre de la Société s'élève à trois millions neuf cent quatre-vingt-dix mille sept cent trente-neuf Euro (EUR 3.990.739,-).

La portion restante du prix de souscription total est libérée par apport en nature réalisé par le paiement du dividende intérimaire susmentionné.

La preuve de la valeur et de l'existence du profit distribuable sous forme de dividende intérimaire a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur la distribution d'un dividende intérimaire du réviseur d'entreprise en date du 18 décembre 2007, dont la conclusion est la suivante:

«Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the Company does not have distributable amounts which exceed the proposed interim dividend.

We have also satisfied ourselves that the other conditions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as subsequently amended, are complied with:

- The statutes authorize the General Partner to pay interim dividends;
- The financial statements are prepared less than two months before the decision of the General Partner to distribute an interim dividend, subject to that decision to be taken before February 10, 2008.»

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Réviseur d'entreprises Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de un million quatre cent cinquante et un mille trois cent vingt-six Euro trente-six cents (EUR 1.451.326,36) afin de l'amener de son montant actuel de vingt-deux millions trente-cinq mille trois cent un Euro cinquante-huit cents (EUR 22.035.301,58) à vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-sept Euro quatre-vingt-quatorze cents (EUR 23.486.627,94) par émission de cent quarante-cinq millions cent trente-deux mille six cent trente-six (145.132.636) actions ordinaires de Catégorie R de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de cent quarante-cinq millions cent trente-deux mille six cent trente-six (145.132.636) actions ordinaires de Catégorie R de la Société, les actionnaires doivent un montant total de deux millions cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf Euro (EUR 2.141.589,-) (soit une valeur au pair totale d'un million quatre cent cinquante et un mille trois cent vingt-six Euro trente-six cents (EUR 1.451.326,36) et

une prime d'émission totale de six cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-deux Euro soixante-quatre cents (EUR 690.262,64) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de un million quatre cent cinquante et un mille trois cent vingt-six Euro trente-six cents (EUR 1.451.326,36),
 - au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie R pour un montant de cent quarante-cinq mille cent trente-deux Euro soixante-quatre cents (EUR 145.132,64),
 - au compte de prime d'émission pour un montant de cinq cent quarante-cinq mille cent trente Euro (EUR 545.130,-),
- par apport en nature consistant en la conversion d'une portion de la Dette Actionnaire pour un montant de deux millions cent quarante et un mille cinq cent quatre-vingt-neuf Euro (EUR 2.141.589,-). Suivant cette opération, la Dette Actionnaire détenue par les actionnaires à rencontre de la Société s'élève à un million huit cent quarante-neuf mille cent cinquante (EUR 1.849.150,-).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de quarante-six mille quatre cent trente et un Euro quatre-vingt-deux cents (EUR 46.431,82) afin de l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions quatre cent quatre-vingt-six mille six cent vingt-sept Euro quatre-vingt-quatorze cents (EUR 23.486.627,94) à vingt-trois millions cinq cent trente-trois mille cinquante-neuf Euro soixante-seize cents (EUR 23.533.059,76) par émission de quatre millions six cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-deux (4.643.182) actions ordinaires de Catégorie G de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de quatre millions six cent quarante-trois mille cent quatre-vingt-deux (4.643.182) actions ordinaires de Catégorie G de la Société, les actionnaires doivent un montant total de cinquante et un mille soixante-quinze Euro (EUR 51.075,00) (soit une valeur au pair totale de quarante-six mille quatre cent trente et un Euro quatre-vingt-deux cents (EUR 46.431,82) et une prime d'émission totale de quatre mille six cent quarante-trois Euro dix-huit cents (EUR 4.643,18)) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de quarante-six mille quatre cent trente et un Euro quatre-vingt-deux cents (EUR 46.431,82),
- au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie G pour un montant de quatre mille six cent quarante-trois Euro dix-huit cents (EUR 4.643,18).

Par apport en nature consistant en la conversion d'une portion de la Dette Actionnaire pour un montant de cinquante et un mille soixante-quinze Euro (EUR 51.075,-). Suivant cette opération, la Dette Actionnaire détenue par les actionnaires à rencontre de la Société s'élève à un million sept cent quatre-vingt-dix-huit mille soixante-quinze Euro (EUR 1.798.075,-).

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de soixante mille huit cent quarante Euro (EUR 60.840,-) afin de l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions cinq cent trente-trois mille cinquante-neuf Euro soixante-seize cents (EUR 23.533.059,76) à vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Euro soixante-seize cents (EUR 23.593.899,76) par émission de six millions quatre-vingt-quatre mille (6.084.000) actions ordinaires de Catégorie I de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de six millions quatre-vingt-quatre mille (6.084.000) actions ordinaires de Catégorie I de la Société, les actionnaires doivent un montant total de soixante-six mille neuf cent vingt-quatre Euro (EUR 66.924,-) (soit une valeur au pair totale de soixante mille huit cent quarante Euro (EUR 60.840,-) et une prime d'émission totale de six mille quatre-vingt-quatre Euro (EUR 6.084,-)) à la Société, à payer;

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de soixante mille huit cent quarante Euro (EUR 60.840,-),
- au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie I pour un montant de six mille quatre-vingt-quatre Euro (EUR 6.084,-),

par apport en nature consistant en la conversion d'une portion de la Dette Actionnaire pour un montant de soixante-six mille neuf cent vingt-quatre Euro (EUR 66.924,-). Suivant cette opération, la Dette Actionnaire détenue par les actionnaires à l'encontre de la Société s'élève à un million sept cent trente et un mille cent cinquante et un Euro (EUR 1.731.151,-).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de trente-huit mille cent quatre-vingt-huit Euro dix-neuf cents (EUR 38.188,19) afin de l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions cinq cent quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-dix-neuf Euro soixante-seize cents (EUR 23.593.899,76) à vingt-trois millions six cent trente-deux mille quatre-vingt-sept Euro quatre-vingt-quinze cents (EUR 23.632.087,95) par émission de trois millions huit cent dix-huit mille huit cent dix-neuf (3.818.819) actions ordinaires de Catégorie J de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de trois millions huit cent dix-huit mille huit cent dix-neuf (3.818.819) actions ordinaires de Catégorie J de la Société, les actionnaires doivent un montant total de quarante-deux mille sept Euro (EUR 42.007,-) (soit une valeur au pair totale de trente-huit mille cent quatre-vingt-huit Euro dix-

neuf cents (EUR 38.188,19) et une prime d'émission totale de trois mille huit cent dix-huit Euro quatre-vingt-un cents (EUR 3.818,81)) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de trente-huit mille cent quatre-vingt-huit Euro dix-neuf cents (EUR 38.188,19),

- au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie J pour un montant de trois mille huit cent dix-huit Euro quatre-vingt-un cents (EUR 3.818,81),

par apport en nature consistant en la conversion d'une portion de la Dette Actionnaire pour un montant de quarante-deux mille sept Euro (EUR 42.007,-). Suivant cette opération, la Dette Actionnaire détenue par les actionnaires à l'encontre de la Société s'élève à un million six cent quatre-vingt-neuf mille cent quarante-quatre Euro (EUR 1.689.144,-).

Septième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de quatre cent quatre-vingts Euro quatre-vingt-onze cents (EUR 480,91) afin de l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions six cent trente-deux mille quatre-vingt-sept Euro quatre-vingt-quinze cents (EUR 23.632.087,95) à vingt-trois millions six cent trente-deux mille cinq cent soixante-huit Euro quatre-vingt-six cents (EUR 23.632.568,86) par émission de quarante-huit mille quatre-vingt-onze (48.091) actions ordinaires de Catégorie O de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de quarante-huit mille quatre-vingt-onze (48.091) actions ordinaires de Catégorie O de la Société, les actionnaires doivent un montant total de cinq cent vingt-neuf Euro (EUR 529,-) (soit une valeur au pair totale de quatre cent quatre-vingts Euro quatre-vingt-onze cents (EUR 480,91) et une prime d'émission totale de quarante-huit Euro neuf cents (EUR 48,09)) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de quatre cent quatre-vingts Euro quatre-vingt-onze cents (EUR 480,91),

- au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie O pour un montant de quarante-huit Euro neuf cents (EUR 48,09),

par apport en nature consistant en la conversion d'une portion de la Dette Actionnaire pour un montant de cinq cent vingt-neuf Euro (EUR 529,-). Suivant cette opération, la Dette Actionnaire détenue par les actionnaires à l'encontre de la Société s'élève à un million six cent quatre-vingt-huit mille six cent quinze Euro (EUR 1.688.615,-).

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une augmentation du capital de la Société pour un montant de mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro vingt-huit cents (EUR 1.697,28) afin de l'amener de son montant actuel de vingt-trois millions six cent trente-deux mille cinq cent soixante-huit Euro quatre-vingt-six cents (EUR 23.632.568,86) à vingt-trois millions six cent trente-quatre mille deux cent soixante-six Euro quatorze cents (EUR 23.634.266,14) par émission de cent soixante-neuf mille sept cent vingt-huit (169.728) actions ordinaires de Catégorie M de la Société.

En conséquence de cette augmentation de capital par émission de cent soixante-neuf mille sept cent vingt-huit (169.728) actions ordinaires de Catégorie M de la Société, les actionnaires doivent un montant total de mille huit cent soixante-sept Euro (EUR 1.867,-) (soit une valeur au pair totale de mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro vingt-huit cents (EUR 1.697,28) et une prime d'émission totale de cent soixante-neuf Euro soixante-douze cents (EUR 169,72)) à la Société, à payer:

- au compte de capital pour la valeur au pair d'un montant de mille six cent quatre-vingt-dix-sept Euro vingt-huit cents (EUR 1.697,28),

- au compte de réserve légale lié aux actions de Catégorie M pour un montant de cent soixante-neuf Euro soixante-douze cents (EUR 169,72),

par apport en nature consistant en la conversion d'une portion de la Dette Actionnaire pour un montant de mille huit cent soixante-sept Euro (EUR 1.867,-). Suivant cette opération, la Dette Actionnaire détenue par les actionnaires à l'encontre de la Société s'élève à un million six cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 1.686.748,-).

Souscription - Paiement

Sont intervenus:

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE, société de droit français, ayant son siège social au 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, représentée par Nicolas Cuisset, en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD, société de droit français, ayant son siège social au 42, rue des Mathurins, 75008 Paris, représentée par Nicolas Cuisset, en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE, société de droit français, ayant son siège social au 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, représentée par Nicolas Cuisset, en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

CIC FINANCE, société de droit français, ayant son siège social aux 4-6, rue Gaillon, 75002 Paris, France, représentée par Nicolas Cuisset en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

ENAC VENTURES LLC, société de droit américain, ayant son siège social à c/o EURISTATES, Inc., 667 Madison Avenue, New York NY 10021, U.S.A., représentée par Nicolas Cuisset en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe;

PARINVEST S.A.S., société de droit français, ayant son siège social au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France, représentée par Nicolas Cuisset en vertu d'une procuration datée de juillet 2007, ci-jointe.

Les parties susmentionnées ont déclaré avoir souscrit la totalité des deux cent sept millions quatre cent quatre-vingt-trois mille neuf cent dix (207.483.910) nouvelles actions résultant des résolutions 2 à 8 ci-dessus et les libérer en totalité pour un montant de deux millions soixante-quatorze mille huit cent trente-neuf Euro et dix cents (EUR 2.074.839,10) par apport en nature consistant en la conversion partielle de la Dette Actionnaire détenue à l'encontre de la Société en vertu de a résolutions 1, comme suit:

Souscripteurs	Augmentation de capital (EUR)	Nombre d'actions émises	Allocation à la réserve légale (EUR)	Valeur de souscription et conversion correspondante de la Dette Actionnaire (EUR)
Emission de 47.587.454 nouvelles actions ordinaires de catégorie K souscrites comme suit:				
CIC	126.899,88	12.689.988	12.689,99	72.280,53 *
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE	126.899,88	12.689.988	12.689,99	72.280,53 *
PARINVEST	93.585,48	9.358.548	9.358,55	53.305,09 *
ENAC LLC	1.589,42	158.942	158,94	905,31 *
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	95.174,91	9.517.491	9.517,49	54.210,40 *
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD	31.724,97	3.172.497	3.172,50	18.070,14 *
Total	475.874,54	47.587.454	47.587,46	271.052,00 *
* Valeur de conversion de la Dette Actionnaire uniquement				
Emission de 145.132.636 nouvelles actions ordinaires de catégorie R souscrites comme suit:				
CIC	387.020,36	38.702.036	38.702,04	571.090,40 *
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE	387.020,36	38.702.036	38.702,04	571.090,40 *
PARINVEST	285.417,84	28.541.784	28.541,78	421.164,89 *
ENAC LLC	4.847,43	484.743	484,74	7.152,90 *
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	290.265,28	29.026.528	29.026,53	428.317,81 *
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD	96.755,09	9.675.509	9.675,51	142.772,60 *
Total	1.451.326,36	145.132.636	145.132,64	2.141.589,00 *
* Valuer de souscription totale avec allocation au compte de prime d'émission				
Emission de 4.643.182 nouvelles actions ordinaires de catégorie G souscrites comme suit:				
CIC	12.381,82	1.238.182	1.238,18	13.620,00
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE	12.381,82	1.238.182	1.238,18	13.620,00
PARINVEST	9.131,28	913.128	913,13	10.044,41
ENAC LLC	155,08	15.508	15,51	170,59
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	9.286,36	928.636	928,64	10.215,00
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD	3.095,46	309.546	309,54	3.405,00
Total	46.431,82	4.643.182	4.643,18	51.075,00
Emission de 6.084.000 nouvelles actions ordinaires de catégorie I souscrites comme suit:				
CIC	16.224,00	1.622.400	1.622,40	17.846,40
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE	16.224,00	1.622.400	1.622,40	17.846,40
PARINVEST	11.964,79	1.196.479	1.196,48	13.161,27
ENAC LLC	203,21	20.321	20,32	223,53
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	12.168,00	1.216.800	1.216,80	13.384,80
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD	4.056,00	405.600	405,60	4.461,60
Total	60.840,00	6.084.000	6.084,00	66.924,00
Emission de 3.818.819 nouvelles actions ordinaires de catégorie J souscrites comme suit:				
CIC	10.183,52	1.018.352	1.018,35	11.201,87
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE	10.183,52	1.018.352	1.018,35	11.201,87
PARINVEST	7.510,09	751.009	751,01	8.261,10
ENAC LLC	127,55	12.755	12,76	140,31
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A.	7.637,63	763.763	763,75	8.401,38

ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD ...	2.545,88	254.588	254,59	2.800,47
Total	38.188,19	3.818.819	3.818,81	42.007,00
Emission de 48.091 nouvelles actions ordinaires de catégorie O souscrites comme suit:				
CIC	128,24	12.824	12,82	141,06
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE .	128,24	12.824	12,82	141,06
PARINVEST	94,58	9.458	9,46	104,04
ENAC LLC	1,61	161	0,16	1,77
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A. .	96,18	9.618	9,62	105,80
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD ...	32,06	3.206	3,21	35,27
Total	480,91	48.091	48,09	529,00
Emission de 169.728 nouvelles actions ordinaires de catégorie M souscrites comme suit:				
CIC	452,61	45.261	45,26	497,87
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT HONORE .	452,61	45.261	45,26	497,87
PARINVEST	333,79	33.379	33,38	367,17
ENAC LLC	5,67	567	0,57	6,24
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE S.A. .	339,45	33.945	33,94	373,39
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD ...	113,15	11.315	11,31	124,46
Total	1.697,28	169.728	169,72	1.867,00
Total	2.074.839,10	207.483.910	207.483,90	2.575.043,00

La preuve de la valeur et de l'existence de la créance susmentionnée a été donnée au notaire par la remise d'un original du rapport sur l'apport en nature de l'auditeur indépendant daté du 14 décembre 2007, dont la conclusion est la suivante:

«Based on the work performed and described above, we have no observation to mention on the value of the contribution which corresponds at least in number and in value to the new shares to be issued as described above.»

Jean-Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, sera joint au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Neuvième résolution

L'assemblée générale reconnaît l'existence d'un reliquat de Dette Actionnaire d'un montant total d'un million six cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-huit Euro (EUR 1.686.748,-), et autorise l'associé commandité à rembourser la Dette Actionnaire aux actionnaires au pro rata de leur participation (et avant prélèvement à la source lorsqu'applicable), à savoir:

	EUR
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL VIE	337.171,44
ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD	112.237,54
COMPAGNIE FINANCIERE SAINT-HONORE	449.858,86
CIC FINANCE	449.858,86
ENAC VENTURES LLC	5.857,06
PARINVEST S.A.S.	331.764,24

Dixième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'assemblée générale décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société qui désormais stipule:

« **Art. 6.** La Société a un capital social souscrit de vingt-trois millions six cent trente-quatre mille deux cent soixante-six Euro et quatorze cents (EUR 23.634,266,14) représenté deux cent trente millions cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent vingt-sept (230.198.727) actions ordinaires de Catégorie G, cent cinquante-sept millions cent soixante et un mille deux cent soixante-treize (157.161.273) actions ordinaires de Catégorie H, deux cent quarante-neuf millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent trente-six (249.899.636) actions ordinaires de Catégorie I, deux cent trente-neuf millions six cent soixante-dix-huit mille cinq cent quarante-cinq (239.678.545) actions ordinaires de Catégorie J, deux cent trente-neuf millions cinq cent quarante-six mille sept cent vingt-sept (239.546.727) actions ordinaires de Catégorie K, deux cent seize millions neuf cent soixante-quinze mille quatre-vingt-onze (216.975.091) actions ordinaires de Catégorie L, cent quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-douze mille quatre cent cinquante-cinq (147.392.455) actions ordinaires de Catégorie M, cent quarante-deux millions quatre cent quatre-vingt-neuf mille soixante-huit (142.489.068) actions ordinaires de Catégorie N, deux cent trente-quatre millions quatre cent dix-sept mille trois cent soixante-quatre (234.417.364) actions ordinaires de Catégorie O, deux cent quinze millions huit cent quarante et un mille (215.841.000) actions ordinaires de Catégorie P, cent quarante-quatre millions six cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-onze (144.694.091) actions ordinaires de Catégorie Q, cent quarante-cinq millions cent trente-deux mille six cent trente-six

(145.132.636) actions ordinaires de Catégorie R, et une (1) action de commandité (l'«Action de Commandité») nominatives et sans valeur nominale.

Les actions ordinaires Catégorie G, les actions ordinaires de Catégorie H, les actions ordinaires de Catégorie I, les actions ordinaires de Catégorie J, les actions ordinaires de Catégorie K, les actions ordinaires de Catégorie L, les actions ordinaires de Catégorie M, les actions ordinaires de Catégorie N, les actions ordinaires de Catégorie O, les actions ordinaires de Catégorie P, les actions ordinaires de Catégorie Q et les actions ordinaires de Catégorie R sont, ainsi que les actions ordinaires d'autres Catégories pouvant être émises ponctuellement, dénommées ensembles les «Actions Ordinaires».

Le capital autorisé, comprenant le capital social émis, est fixé à un milliard d'Euros (EUR 1.000.000.000,-) représenté par cent milliards d'actions (100.000.000.000) nominatives sans valeur nominale. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et de garantir un droit de souscription d'actions aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Toutes les Actions Ordinaires émises par la Société sont des actions rachetables. Les Actions Ordinaires souscrites et entièrement libérées sont rachetables à tout moment à la demande du Gérant de la Société conformément aux stipulations de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et suivant les conditions établies par un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant et les autres actionnaires de la Société. Le rachat des Actions Ordinaires ne peut être fait qu'au moyen de sommes disponibles pour la distribution en vertu de l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables comprenant le compte de primes d'émission) ou par les recettes d'une nouvelle émission d'actions faite en vue d'un tel rachat. Les Actions Ordinaires qui ont été rachetées ne confèrent ni le droit de vote, ni le droit de recevoir des dividendes ou un boni de liquidation.

Une somme égale à la valeur nominale ou, à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporée dans une réserve ne peut, sauf en cas de réduction de capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation de réserves. La réserve prémentionnée n'est pas requise lorsque le rachat a eu lieu à l'aide du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant et les autres actionnaires de la Société, le prix de rachat des Actions Ordinaires (ci-après le «Prix de Rachat») est calculé par le Gérant ou par toute personne nommée à cet effet par le Gérant sur base de la valeur des actifs nets de la Société. Le Prix de Rachat peut être payé soit par une distribution en liquide soit par une distribution en nature ou bien une partie en liquide et une partie en nature.

La valeur de l'actif net est exprimée sous forme de valeur par action et est déterminée à n'importe quel jour d'évaluation en divisant l'actif net de la société, celle-ci étant la valeur de marché de tous les actifs de la Société moins les dettes telles qu'elles apparaissent à la clôture au jour de l'évaluation, par le nombre d'actions de la Société émises par la Société ce jour même. La valeur de marché des actifs de la Société peut être plus précisément définie dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant et les autres actionnaires de la Société.

En absence de toute mauvaise foi, négligence grossière ou erreur grave, toute décision prise en rapport avec la fixation du Prix de Rachat par le ou les Gérant(s) est définitive et lie la société ainsi que les présents et futurs actionnaires.

Sauf dispositions contraires dans un éventuel pacte d'actionnaires conclu entre le Gérant et les autres actionnaires de la Société, une notification écrite devra être envoyée, au moins vingt jours avant la date de rachat, par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires sont à racheter, à l'adresse figurant en ce moment là sur le registre des actionnaires de la Société, indiquant au porteur le nombre d'actions qui seront ainsi rachetées, spécifiant la date de rachat, le Prix de Rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour le retour des Actions Ordinaires à la Société en vue de ce rachat (cette notification est ci-après désignée comme une «Notification de Rachat»). Le Prix de Rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire au registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises à une modification des présents statuts.

La société peut dans les limites et suivant les conditions prévues par la loi racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Après comme avant cette opération de réduction/augmentation de capital, le même avoir est soumis aux risques sociaux, et le patrimoine de la société n'est pas augmenté, ce qui exclut la perception d'un droit proportionnel d'enregistrement du chef d'apports nouveaux.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison du présent acte, est évalué approximativement à la somme de vingt-quatre mille Euro (EUR 24.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date du jour mentionné au début du document.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Cuisset, R. Uhl, G. Fraisse, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2007. Relation: LAC/2007/43423. — Reçu 28.274,53 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008024183/211/864.

(080023614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2008.

Inter-World Resource Corporation S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 76.091.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 juillet 2007

Le siège social de la société est transféré au 52, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

I. De Agrella.

Référence de publication: 2008017761/574/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008, réf. LSO-CM07303. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pasargard, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Faradeed Tasvir & Foto Digital.

Siège social: L-9061 Ettelbruck, 12, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 56.011.

AUSZUG

Es ergehen aus einer Urkunde betreffend ausserordentliche Generalversammlung, aufgenommen von Notar Pierre Probst, Notar mit Amtssitz zu Ettelbrück am 13. November 2007, einregistriert in Diekirch am 15. November 2007, DIE/2007/7113,

der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PASARGARD mit Sitz zu L-9061 Ettelbrück, 12, rue Michel Rodange, eingetragen im Firmenregister unter der Nummer B 56.011,

gegründet unter dem Namen CONSULTING & SERVICES s.à r.l. gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Marc Cravatte, mit dem damaligen Amtssitz in Ettelbrück am 20. Juni 1996, abgeändert durch Urkunde des instrumentierenden Notars vom 21. Mai 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 2112 vom 27. September 2007,

folgende Beschlüsse:

1) Herr Asghar Dizaji, geboren in Shabestar (Iran) am 26. Mai 1971, wohnhaft in West Emdad (Iran), 30, Shaikh Baraie Strasse, wird als administrativer Geschäftsführer ernannt.

2) Dame Masoumeh Hasan Khani, Ehegattin von Asghar Dizaji, geboren in Teheran (Iran) am 9. Juli 1975, wohnhaft in West Emdad (Iran), 30, Shaikh Baraie Strasse, wird als technische Geschäftsführerin ernannt.

3) Herr Asghar Dizaji, obengenannt, besitzt 250 Anteile.

4) Dame Masoumeh Hasan Khani, obengenannt, besitzt 250 Anteile.

Für gleichlautende Abschrift, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbrück, den 29. Januar 2008.

P. Probst

Notar

Référence de publication: 2008020091/4917/28.

(080017925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2008.

BTH Luxembourg, Bureau Thierry Havelange Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8411 Steinfort, 12, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 44.816.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2008021545/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00225. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080007799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Isles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 76.351.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de la société mère, INSULA CORPORATION N.V. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008021540/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04116. - Reçu 74 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080007136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Fortune Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 17 décembre 2007, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 15^{ème} Chambre commerciale, a ordonné la clôture de la liquidation du fonds commun de placement FORTUNE FUND après avoir constaté que tous les actifs disponibles ont été distribués aux ayants-droits, respectivement pour compte de ceux des ayants-droits dont les données disponibles n'ont pas été jugées suffisantes à la Caisse de Consignation de Luxembourg (3, rue du St-Esprit à L-1475 Luxembourg, tél 478-1, fax 46 72 62). Les livres et documents de la liquidation resteront déposés pendant la période légale de cinq ans à partir de la date de publication à 1, bei den 5 Buchen, L-8123 Bridel.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

G. Baden

Le liquidateur

Référence de publication: 2008020509/8024/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01278. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080001908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2008.

Sapin Vert Participations S.A. Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 84.301.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008021542/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04869. - Reçu 22 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080008038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

TNS Luxembourg Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 45.220.500,00.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 76.277.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés au 31 décembre 2006 de sa société mère, TAYLOR NELSON SOFRES PLC ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008021541/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008, réf. LSO-CM04112. - Reçu 196 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080007135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Howick Place Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.748.

Par résolution signée en date du 12 décembre 2007, l'associé unique a accepté la démission de Madame Valérie Scholtes, avec adresse professionnelle au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 14 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021684/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08731. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080016518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

2MWin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 2, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.993.

EXTRAIT

La Société informe que son Gérant unique, la société TRIEF CORPORATION S.A., société anonyme, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg, sous la section B numéro 50.162 a transféré son siège social au 2, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg le 4 mai 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008021680/7665/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, réf. LSO-CM04903C. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

**Centre Culturel Tibétain, Association sans but lucratif,
(anc. Amnye Machen Tibetan Center).**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 37, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg F 502.

Les soussignés de l'ancien conseil d'administration:

- Pruy Julia: Présidente
- Commisso Marie: Secrétaire
- Mencucci Fabrice: Trésorier
- Le Uan Thivy: Administrateur
- Misslin Bertrand: Administrateur

Les soussignés du nouveau conseil d'administration:

- Van der Weijden Henco: Président
- Quintus Danielle: Secrétaire
- Pruy Julia: Trésorière

Nom:

Ancien nom de l'association: AMNYE MACHEN TIBETAN CENTER.

Nouveau nom de l'association (à partir du 22 novembre 2007):

Il est constitué une association sans but lucratif dénommée CENTRE CULTUREL TIBÉTAIN

Siège social:

Le siège social était fixé à Luxembourg, 5, rue de la Paix, L-2312.

Nouveau siège social (à partir du 22 novembre 2007):

Le siège social est fixé à Luxembourg, 37, route d'Echternach, L-1453

Objet:

Ancien objet:

L'association est dénuée de tout esprit de lucre. L'ensemble des fonds qui seront disponibles sera affecté à la poursuite de ses objectifs. L'association se dédie à l'assistance nationale et internationale de populations en détresse ou en difficulté de subvenir par elles-mêmes à leurs besoins fondamentaux de développement humain sans discrimination de race, de religion, de croyances ou d'origine sociale. L'association adhère en cela à la vision communiquée par les Nations Unies sur le développement humain. L'association met généreusement à disposition de ces populations toutes ressources naturelles, richesses économiques, techniques, technologiques ou connaissances disponibles par elle, lui permettant de contribuer aux besoins fondamentaux des populations cible. Les domaines principaux d'intervention de l'association, sans limitation définitive sont le bien-être physique et moral, l'éducation et la formation et le développement économique. Dans ses activités l'association prendra soin de:

- Préserver l'héritage social, culturel et linguistique des populations cible.
- Favoriser le développement d'infrastructures, organisations et systèmes permettant aux populations cible d'assurer par elles-mêmes leur propre développement. Elle pourra développer tout projet en ce sens, et à cet effet effectuer toute opération de nature à contribuer à la réalisation de son objet social. Elle pourra aussi donner son aide sous quelque forme que ce soit à toute personne ou association ayant des buts et/ou activités similaires.

Nouveau objet (à partir du 22 novembre 2007):

L'association est dénuée de tout esprit lucratif. L'ensemble des fonds qui seront disponibles sera affecté à la poursuite de ses objectifs. L'association se dédie à la construction d'un pont entre la culture du Tibet, qui se caractérise comme une ancienne culture de sagesse, de paix et de compassion, et la société occidentale afin de contribuer au bien-être des habitants et à des organisations plus saines. Elle pourra développer tout projet en ce sens, et effectuer toute opération qui aide à contribuer à la réalisation de son objectif social. Elle pourra aussi donner son aide sous quelle forme que ce soit à toute personne, physique ou juridique, locale ou étrangère, ayant des buts et/ou des activités similaires.

Composition et cotisation:

Composition et cotisation dans les anciens statuts:

L'association est constituée de membres effectifs et honoraires (facultatif). Ces membres peuvent être des personnes physiques, morales ou publiques. Le nombre des membres effectifs ne peut être inférieur à trois. Est considéré comme membre effectif, pour l'année, toute personne ayant fait une demande d'admission écrite, adhérant aux présents statuts et ayant versé au moins le montant de la cotisation annuelle. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Les premiers membres effectifs sont les membres fondateurs de l'association. Le montant de la cotisation annuelle ne pourra dépasser la somme de cent cinquante euros. L'admission des membres honoraires est décidée par le conseil d'administration.

Composition et cotisation dans les nouveaux statuts (à partir du 22 novembre 2007):

L'association est constituée de membres effectifs et honoraires (facultatif). Ces membres peuvent être des personnes physiques, morales ou publiques. Le nombre des membres effectifs ne peut être inférieur à trois. Est considéré comme membre effectif, pour l'année, toute personne ayant rempli et signé le formulaire respectif et ayant versé au moins le montant de la cotisation annuelle en 30 jours après le remplissage du formulaire. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Les premiers membres effectifs sont les membres fondateurs de l'association. Le montant de la cotisation annuelle ne pourra dépasser la somme de cent cinquante euros. L'admission des membres honoraires est décidée par le conseil d'administration.

Signatures des nouveaux membres du conseil d'administration:

H. Van Der Weijden / D. Quintus / J. Pruy
Président / Secrétaire / Trésorière

Référence de publication: 2008022872/3961/70.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01194. - Reçu 168 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080019662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2008.

Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008022878/801034/13.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00134. - Reçu 99 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080006193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Art Properties DIF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Houssa
Administrateur

Référence de publication: 2008022882/636/14.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2007, réf. LSO-CL01500. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080005242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

ProLogis Poland XCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.141.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second day of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ProLogis C.E. DEVELOPMENTS (P) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 97.125,

here represented by its sole manager ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office

at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, recorded with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 76.630,

itself duly represented by one of its managers, Mr Peter Cassells, manager, residing professionally in Luxembourg, appearing in person, duly authorized to act solely on behalf of ProLogis DIRECTORSHIP S.à r.l., prenamed.

Such appearing party, represented as stated hereabove, is the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of ProLogis POLAND XCV S.à r.l., a private limited liability company «société à responsabilité limitée», existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, whose registration with the Trade and Companies' Register of Luxembourg is still pending (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Mersch, acting in replacement Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on November 8, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has required the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by forty-five million eight hundred and eighteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 45,818,750.-) from its current amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) up to forty-five million eight hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 45,833,750.-), by the issue of one million eight hundred and thirty-two thousand seven hundred and fifty (1,832,750) new shares of the Company, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The one million eight hundred and thirty-two thousand seven hundred and fifty (1,832,750) newly issued shares of the Company amounting to forty-five million eight hundred and eighteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 45,818,750.-), are hereby entirely subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder, represented as above stated, by a contribution in kind consisting of one hundred (100) Shares (the «Shares») representing the entire share capital of PDC SILESIA Sp.z.o.o. incorporated and existing under the laws of Poland, having its registered office at ul. Szyszkowa 20, Poland - 02-285 Warsaw and registered with the Trade and Companies Register of Warsaw under number KRS 0000171722, for the aggregate amount of forty-five million eight hundred and eighteen thousand seven hundred and eighty-eight euro (EUR 45,818,788.-) out of which an amount of forty-five million eight hundred and eighteen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 45,818,750.-) is allocated to the share capital and an amount of thirty-eight euro (EUR 38.-) to the free reserve account.

It results from a certificate issued on November 21, 2007, by the managers of PDC SILESIA Sp.z.o.o, prenamed, and from a certificate issued on November 21, 2007, by the manager of the Sole Shareholder, that the Shares are held by the Sole Shareholder, have been fully paid-up, are not encumbered and are freely transferable to the Company.

The reality and the value of the contribution in kind have been proved to the undersigned notary by financial statements dated November 21, 2007 of PDC SILESIA Sp.z.o.o., prenamed, and by the above mentioned managers' certificates delivered by PDC SILESIA Sp.z.o.o., prenamed, and by the Sole Shareholder.

The financial statements dated November 21, 2007 of PDC SILESIA Sp.z.o.o., prenamed, and the above mentioned manager's certificates will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the Shares, the Sole Shareholder will undertake all the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

Second resolution

As a consequence of the resolution adopted above, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«The Company's capital is fixed at forty-five million eight hundred and thirty-three thousand seven hundred and fifty euro (EUR 45,833,750.-), represented by one million eight hundred and thirty-three thousand three hundred and fifty (1,833,350) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.»

Reference to the law of December 29, 1971

As the shares newly issued by the Company have hereby been entirely subscribed by a contribution in kind consisting of shares representing 100% of the share capital of PDC SILESIA Sp.z.o.o, prenamed, which registered office is located in a EU member state, the Sole Shareholder declares that the present capital increase has been realized in accordance with article 4-2 of the law of December 29, 1971, as amended, regarding the tax on capital collections in civil and commercial companies, which provides for the exemption from the capital duty.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

ProLogis C.E. DEVELOPMENTS (P) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.125,

ici représentée par son gérant unique, ProLogis DIRECTORSHIP S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.630,

elle-même dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Peter Cassells, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg, comparant en personne, autorisé à engager la société ProLogis DIRECTORSHIP S.à.r.l. préqualifiée, sous sa seule signature.

La comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique (l'«Associée Unique») de ProLogis POLAND XCV S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dont l'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours (la «Société»), constituée conformément à un acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associée Unique, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quarante-cinq millions huit cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 45.818.750,-), pour le porter de son montant actuel de quinze mille euros (EUR 15.000,-) à quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 45.833.750,-) par l'émission d'un million huit cent trente-deux mille sept cent cinquante (1.832.750) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les un million huit cent trente-deux mille sept cent cinquante (1.832.750) parts sociales de la Société nouvellement émises pour un montant de quarante-cinq millions huit cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 45.818.750,-), ont été intégralement souscrites et libérées par l'Associée Unique représentée comme indiqué ci-avant, par un apport en nature constitué de cent (100) actions (les «Actions») représentant l'intégralité du capital social de PDC SILESIA Sp.z.o.o., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Pologne, ayant son siège social au ul. Szyszkowa 20, Pologne - 02-285 Varsovie, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Varsovie sous le numéro KRS 0000171722, pour un montant total de quarante-cinq millions huit cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-huit euros (EUR 45.818.788,-), duquel un montant de quarante-cinq millions huit cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 45.818.750,-) est alloué au capital social et un montant de trente-huit euros (EUR 38,-) au compte de réserves libres.

Il résulte d'un certificat daté du 21 novembre 2007 émis par les gérants de PDC SILESIA S.z.o.o., préqualifiée, et d'un certificat daté du 21 novembre 2007 émis par le gérant de l'Associée Unique, que les Actions sont détenues par l'Associée Unique, qu'elles sont entièrement libérées, libre de toutes charges et qu'elles sont librement cessibles à la Société.

La réalité et la valeur de l'apport autre qu'en numéraire ont été prouvées au notaire instrumentant par les comptes au 21 novembre 2007 de PDC SILESIA Sp.z.o.o., préqualifiée, et par les certificats ci-avant mentionnés, délivrés par les gérants de PDC SILESIA Sp.z.o.o., préqualifiée, et par le gérant de l'Associée Unique.

Les comptes au 21 novembre 2007 de PDC SILESIA Sp.z.o.o., préqualifiée, et les certificats des gérants ci-avant mentionnés resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter le transfert des Actions, l'Associée Unique prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dans les meilleurs délais.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution prise ci-avant, l'Associée Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quarante-cinq millions huit cent trente-trois mille sept cent cinquante euros (EUR 45.833.750,-), représenté par un million huit cent trente-trois mille trois cent cinquante (1.833.350) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Référence à la loi du 29 décembre 1971

Compte tenu de ce que le présent acte documente une augmentation du capital de la Société libérée par un apport en nature constitué de 100% du capital social de PDC SILESIA Sp.z.o.o., préqualifiée, ayant son siège social dans un pays membre de l'Union Européenne, l'Associée Unique déclare que la présente augmentation de capital a été faite conformément à l'article 4-2 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont évalués à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire de la comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2007, LAC/2007/38008. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2008025524/7241/152.

(080025078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Primarosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.950.

In the year two thousand eight, on the eleventh of February.

Before Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The company PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 125.676,

hereby represented by two of its managers, namely

- Mr. Jean Lambert, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Mr. Patrice Yande, head of accounting, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to act:

-That the private limited company PRIMAROSA S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered at the register of commerce and companies in Luxembourg, under the number B 130.950 (NIN 2007 2440 790) has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 17th of August 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2098 on the 26th of September 2007, and which articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on the 16th of October 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2725 of November 27th, 2007.

That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) share quotas of ten cents (€ 0.10) each.

That the appearing party, represented as said before, is the sole shareholder of the said company and that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the corporate capital by an amount of sixty-two thousand five hundred euro (€ 62,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) to the amount

of seventy-five thousand euro (€ 75,000.-) by the issue of six hundred twenty-five thousand (625,000) additional shares of a par value of ten cents (€ 0.10) each, having the same rights as the existing shares.

The six hundred twenty-five thousand (625,000) additional shares have all been subscribed by the existing shareholder and have been paid up by payment in cash of the amount of sixty-two thousand five hundred euro (€ 62,500.-).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly states it, so that the amount of sixty-two thousand five hundred euro (€ 62,500.-) is as now available to the company.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation to give it the following reading:

Art. 6. The capital is set at seventy-five thousand euro (€ 75,000.-), divided into seven hundred fifty thousand (750,000) share quotas of ten cents (€ 0.10) each.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as said before, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, acting as said before, known to the notary, by their surname, Christian names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze février.

Par-devant Maître Henri Beck notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société PENGANA CREDO PROPERTY (LUXEMBOURG) S.à r.l., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.676, ici représentée par deux de ses gérants, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée PRIMAROSA S.à r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.950 (NIN 2007 2440 790) a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 août 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2098 du 26 septembre 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 octobre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2725 du 27 novembre 2007.

- Que le capital social de la société s'élève au montant de douze mille cinq cents Euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales de dix Cents (€ 0,10) chacune.

- Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est l'associée unique de ladite société et qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence du montant de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) au montant de soixante-quinze mille euros (€ 75.000,-) par l'émission de six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix cents (€ 0,10), jouissant des mêmes droits que les parts sociales existantes.

Les six cent vingt-cinq mille (625.000) parts sociales nouvelles ont été entièrement souscrites par l'associé existant et ont été libérées par un paiement en espèces du montant de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500,-).

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de soixante-deux mille cinq cents euros (€ 62.500,-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de soixante-quinze mille euros (€ 75.000,-), représenté par sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales de dix cents (€ 0,10) chacune.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 11 février 2008. Relation: ECH/2008/156. — Reçu 312,50 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 février 2008.

H. Beck.

Référence de publication: 2008025532/201/98.

(080025827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Fin.Co Capital Partners (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 132.792.

In the year two thousand and eight, on the eighteenth day of January.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr David Benhamou, avocat, with professional address in Luxembourg, acting as attorney of Fin.Co CAPITAL PARTNERS (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital risque) formed as a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 132.792 (the Partnership), pursuant to the resolutions adopted on 18 January 2008 by the board of directors of Fin.Co CAPITAL S.A., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Léon Thyès L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 101.341, acting as managing general partner of the Partnership (the General Partner).

A certified copy of the aforementioned resolutions (the Resolutions) shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person declared and required the notary to act that:

I. The Partnership was incorporated pursuant to a deed of incorporation enacted by the undersigned notary on October 5, 2007 with an initial subscribed share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty (30) class A shares without nominal value subscribed for and fully paid up by the General Partner and one (1) class B share without nominal value subscribed for and fully paid up by Fin.Co N.V., a public limited liability company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Belgium, having its registered office at Duboisstraat 48, B-2060 Antwerp, Belgium (Fin.Co NV).

The articles of association of the Partnership have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2502 of November 5, 2007 (the Articles).

II. Pursuant to Article 7 of the Articles, the Partnership has an authorised fixed capital of three million euro (EUR 3,000,000.-). The General Partner is authorised to issue (i) class A shares as well as (ii) class B shares, with or without share premium, for the purpose of raising the total capital of the Partnership to an amount equal to the authorised capital, in one or several times and at his sole discretion, and to accept the subscription of such shares, without reserving to the existing partners of the Partnership a pre-emptive subscription right on the shares to be issued.

III. Pursuant to Article 5.4 of the Articles, at least one tenth of the capital of the Partnership must be issued in the form of class A shares, which will be exclusively held by the General Partner. The balance of the capital of the Partnership will be issued in the form of class B shares, which will be held by the limited partners of the Partnership.

IV. Pursuant to the Resolutions, the General Partner has resolved to increase the share capital of the Partnership by a total amount of one million euro (EUR 1,000,000.-) by the issue of:

- two hundred and seventy (270) new class A shares without nominal value against the payment of a total subscription price of two hundred and seventy thousand euro (EUR 270,000.-); and

- seven hundred and thirty (730) new class B shares without nominal value against the payment of a total subscription price of seven hundred and thirty thousand euro (EUR 730,000.-);

so as to bring the share capital of the Partnership from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to a new total amount of one million and thirty-one thousand euro (EUR 1,031,000) represented by three hundred (300) class A shares without nominal value and seven hundred and thirty-one (731) class B shares without nominal value, so that at least one tenth of the capital of the Partnership is issued in the form of class A shares, which is exclusively held by the General Partner. The balance of the capital of the Partnership is issued in the form of class B shares, which is held by the limited partner of the Partnership.

V. Pursuant to the Resolutions, the amount of five million euro (EUR 5,000,000.-) paid as issue premium in respect of the subscription for the B shares has been allocated to the share premium account opened in respect of the class B, so that the balance of such account amounts to five million euro (EUR 5,000,000.-).

VI. The amount of six million euro (EUR 6,000,000.-) is at the disposal of the Partnership as evidenced to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

VII. Pursuant to the Resolutions, the General Partner has further resolved that, as a consequence of the increase of capital, Article 5.2. of the Articles should now read as follows:

«5.2. The Partnership has a subscribed capital of one million and thirty-one thousand euro (EUR 1,031,000.-), represented by three hundred (300) Class A Shares and seven hundred and thirty-one (731) Class B Shares, i.e. a total of one thousand and thirty-one (1,031) Shares without nominal value.»

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are valued at EUR 4,000.-.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mr David Benhamou, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, agissant en qualité de mandataire de Fin.Co CAPITAL PARTNERS (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous forme de société en commandite par actions, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.792 (la Société), conformément aux résolutions adoptées le 18 janvier 2008 par le conseil d'administration de Fin.Co CAPITAL S.A., une société anonyme, constituée et organisée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.341, agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société (l'Associé Commandité).

Une copie certifiée conforme des résolutions mentionnées ci-dessus (les Résolutions) restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 5 octobre 2007 avec un capital social initial souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trente (30) actions de classe A sans valeur nominale souscrites et entièrement libérées par l'Associé-Gérant Commandité et une (1) action de classe B sans valeur nominale souscrite et entièrement libérée par Fin.Co NV, une société anonyme, constituée et organisée selon les lois de Belgique, ayant son siège social à Duboisstraat 48, B-2060 Antwerp, Belgium (Fin.Co NV).

Les statuts de la Société ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2502 du 5 novembre 2007 (les Statuts).

II. Conformément à l'article 7 des Statuts, la Société a un capital fixe autorisé de trois millions d'euros (EUR 3.000.000.-). L'Associé Commandité est autorisé à émettre (i) des Actions de la classe A, ainsi que (ii) des Actions de Classe B, avec ou sans prime d'émission, afin de porter le capital total de la Société à un montant égal au capital autorisé et ce, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion, et à accepter la souscription de telles Actions et sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

III. Conformément à l'article 5.4 des Statuts, un dixième au moins du capital de la Société sera émis sous la forme d'Actions de la classe A, qui seront détenues exclusivement par l'Associé Commandité. Le solde du capital de la Société sera émis sous la forme d'Actions de Classe B, qui seront détenues par les actionnaires commanditaires de la Société.

IV. Conformément aux Résolutions, l'Associé Commandité a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant total d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-) par l'émission de:

- deux cent soixante-dix (270) nouvelles actions de classe A sans valeur nominale contre le paiement d'un prix total de souscription de deux cent soixante-dix mille euros (EUR 270.000,-);

- sept cent trente (730) nouvelles actions de classe B sans valeur nominale contre le paiement d'un prix total de souscription de sept cent trente mille euros (EUR 730.000,-);

de telle manière que le capital social de la Société est porté de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un nouveau montant total d'un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-) représenté par trois cents (300) actions de classe A sans valeur nominale et sept cent trente et une (731) actions de classe B sans valeur nominale, de telle manière que un dixième au moins du capital de la Société est émis sous la forme d'Actions de la classe A, qui sont détenues exclusivement par l'Associé Commandité. Le solde du capital de la Société est émis sous la forme d'Actions de Classe B, qui sont détenues par l'actionnaire commanditaire de la Société.

V. Conformément aux Résolutions, le montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-) payé à titre de prime d'émission en relation avec les actions de classe B a été versé sur le compte de prime d'émission ouvert au nom de la classe B, portant le solde de ce compte à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000,-).

VI. Le montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000,-) est à la disposition de la Société comme prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

VII. Conformément aux Résolutions, l'Associé Commandité a de plus décidé que, en conséquence de l'augmentation de capital, l'article 5.2. des Statuts est modifié comme suit:

«5.2. La Société a un capital souscrit d'un million trente et un mille euros (EUR 1.031.000,-), représenté par trois cents (300) Actions de classe A et sept cent trente et une (731) Actions de Classe B, soit un total de mille trente et une (1.031) Actions sans mention de valeur nominale.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à EUR 4.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Benhamou, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2008. Relation: LAC/2008/2921. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 février 2008.

P. Frieders.

Référence de publication: 2008025537/212/138.

(080025711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Fortescue Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.640.

— EXTRAIT

En date du 29 janvier 2008, ANZIO S.A., administrateur, a nommé comme représentant permanent Melle Els Colans, demeurant à 65, Oxdonkstraat B-1880 Kapelle-op-de-Bos.

Pour extrait conforme

ANZIO S.A. / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

E. Colans / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2008025642/2864/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03505. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Camille SCHUMANN & Cie, Société en nom collectif.

Siège social: L-8008 Strassen, 18, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 8.387.

Suite à une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés, tenue en date du vingt février mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf, il a été convenu, conformément aux articles quatre et douze des statuts, de proroger la durée de la société pour un terme illimité.

Strassen, le 20 février 1999.

C. Grigioni-Schumann / R. Grigioni / A. Grigioni

Associé / Associé / Mandataire

Référence de publication: 2008021692/832/15.

Enregistré à Diekirch, le 7 décembre 2007, réf. DSO-CL00082. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080004515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2008.

Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021693/801034/13.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00131. - Reçu 97 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080006185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Europa Foster House S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: GBP 63.440,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 104.781.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société
le 28 décembre 2007*

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société tenue à Luxembourg le 28 décembre 2007, il a été décidé:

- 1) de prononcer la clôture de la liquidation de la Société, et
- 2) que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

SIGNES S.A.

Le liquidateur

V. Goy

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008025757/1022/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02599. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Zean Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 90.798.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech.

Référence de publication: 2008021695/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, réf. LSO-CM03790. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080005565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Multimédia, Audiovisuel et Communication pour vous, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 64.990.

Le bilan (version abrégée des comptes annuels) au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008021696/801034/13.

Enregistré à Diekirch, le 9 janvier 2008, réf. DSO-CM00135. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080006194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2008.

ICGSLuxhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.188.

In the year two thousand and eight, on the thirty-first day of January.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

INVESTMENT CIRCLE GERMANY-SPAIN S.A., a public limited company organised under the laws of Spain, having its registered office at Ayala 66, Madrid, Spain registered with the Mercantile Registry of Madrid and with tax identification number («CIF») A84702588,

here represented by Mrs Jacqueline Picard, Rechtsassessorin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ICGSLuxhold S.à r.l., (hereinafter the «Company») a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies Register under number B 122.188, incorporated pursuant to a notarial deed of Notary Henri Helinckx on 11 October 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 89 dated 31 January 2007, page 4,226. The articles of incorporation have been amended for the last time on 28 March 2007 pursuant to a notarial deed of the undersigned notary published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 1169 dated 15 June 2007, page 56,103.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital from 12,525.- EUR (twelve thousand five hundred twenty-five euro) up to 309,525.- EUR (three hundred nine thousand five hundred twenty-five euro) by the issue of 11,880 (eleven thousand eight hundred eighty) shares, each having a par value of 25.- EUR (twenty-five euro).

The new shares have been subscribed by INVESTMENT CIRCLE GERMANY-SPAIN S.A., prequalified, at the price of 29,700,000.- EUR (twenty nine million seven hundred thousand).

The shares subscribed, have been paid up by a contribution in kind consisting of all the 500 (five hundred) shares in ICGS-GEMCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.668.

This contribution being evaluated at twenty nine million seven hundred thousand Euro (EUR 29,700,000.-) making 297,000.- EUR (two hundred ninety-seven thousand) for the capital and 29,403,000.- EUR (twenty-nine million four hundred three thousand) for the issue premium.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a recent balance sheet of the concerned companies, and a declaration issued by the managers of each of them attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

INVESTMENT CIRCLE GERMANY-SPAIN S.A., contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

The managers of ICGSLuxhold S.à r.l., acknowledge having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, and expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment as it results from a declaration here annexed.

Pro rata contribution tax payment exemption request

Considering that it concerns an increase of the share capital consisting of at least 65% (in this case 100%) of all outstanding shares of a financial stock company (société de capitaux) having its registered office in an European Union State, the company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as modified by the law of December 3, 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such a case.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article 5.1 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

« **Art 5.1.** The corporate capital is fixed at three hundred nine thousand five hundred twenty-five Euro (EUR 309,525.-) represented by twelve thousand three hundred eighty one (12,381) shares of twenty-five Euros (EUR 25.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to eight thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille et huit, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu:

INVESTMENT CIRCLE GERMANY-SPAIN S.A., une société constituée et existant selon les lois de l'Espagne, enregistrée au Mercantile Registry of Madrid sous le numéro («CIF») A84702588, ayant son siège social à Ayala 66, Madrid, Espagne,

ici représentée par Madame Jacqueline Picard, Rechtsassessorin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire,

annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Cette société est l'associée unique de ICGSLuxhold S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg étant sous le numéro B 122.188, constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx en date du 11 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 89 en date du 31 janvier 2007, page 4.226. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 28 mars 2007 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1169 en date du 15 juin 2007 page 56.103.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de 12.525,- EUR (douze mille cinq cents vingt-cinq euros) jusqu'à 309.525,- EUR (trois cent neuf mille cinq cent vingt-cinq) par l'émission de 11.880 (onze mille huit cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

Les parts sociales nouvelles ont été souscrites par INVESTMENT CIRCLE GERMANY-SPAIN S.A., prénommée, au prix de 29.700.000,- EUR (vingt-neuf millions sept cent mille Euro).

Les parts sociales ainsi souscrites ont été payées par un apport en nature consistant en 500 (cinq cents) parts sociales de la société ICGS-GEMCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 127.668, ayant son siège social au 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le dit apport étant évalué à 29.700.000,- EUR (vingt-neuf millions sept cent mille Euro) alloué pour EUR 297.000,- (deux cent quatre-vingt-dix-sept mille Euro) au capital social et pour EUR 29.403.000,- (vingt-neuf millions quatre cent trois mille Euro) au compte de prime d'émission.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces parts a été donnée au notaire instrumentant par un bilan récent des sociétés concernées, et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

INVESTMENT CIRCLE GERMANY-SPAIN S.A, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;

- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention du gérant

Il résulte d'une déclaration qui restera ci-annexée que les gérants de la société ICGS-GEMCO S.à r.l., reconnaissent avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, et marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscription et libération.

Requête en exonération de paiement du droit proportionnel d'apport

Compte tenu qu'il s'agit de l'augmentation du capital social d'au moins 65% (en l'occurrence 100%) de toutes les parts sociales émises par une société de capitaux ayant son siège dans un Etat de l'Union Européenne, la société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 5.1 des statuts de la Société est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille cinq cent vingt-cinq Euro (EUR 309.525,-) représenté par douze mille trois cent quatre-vingt-un (12,381) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à huit mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Picard, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008. Relation LAC/2008/5355. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2008025535/211/156.

(080025816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

N&W Finance Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 102.111.

—
DISSOLUTION

In year two thousand and seven, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglister, Grand Duchy of Luxembourg;

Appeared:

Mr. Vincent Linari-Pierron, lawyer, with professional address at L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, acting in his capacity as attorney-in-fact of the company governed by the laws of Italy N&W GLOBAL VENDING S.p.A. (formerly N&W INTERNATIONAL S.p.A.), having its registered office at I-24030 Valbrembo (BG), 24, Via Roma (Italy), by virtue of a proxy given under private seal, the said proxy signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») N&W FINANCE COMPANY (LUXEMBOURG) S.à r.l., (hereafter the «Company»), with registered office at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, registered in the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 102.111, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on June 15, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1016 of October 12, 2004.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at 12,500.- EUR (twelve thousand and five hundred Euros), represented by 500.- (five hundred) shares with a nominal value of 25.- EUR (twenty five Euros) each.

3.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.

5.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. in its capacity as liquidator of the Company declares that (i) the Company does no longer carry out any activity and that (ii) it irrevocably undertakes to settle any presently known, unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.

8.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

9.- Discharge is given to the managers of the Company:

- Mr. Jonathan Beggiato.
- Mr. Sébastien Kopp.

10.- The books and documents of the Company will be kept for a period of at least five years in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately eight hundred euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing mandatory and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un décembre.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

Maître Vincent Linari-Pierron, avocat, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société régie par les lois italiennes N&W GLOBAL VENDING S.p.A. (anciennement N&W INTERNATIONAL S.p.A.), ayant son siège social à I-24030 Valbrembo (BG), 24, Via Roma (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La société à responsabilité limitée luxembourgeoise N&W FINANCE COMPANY (LUXEMBOURG) S.à r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102.111, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 15 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1016 du 12 octobre 2004.

2.- Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 500,- (cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune.

3.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A., prédésignée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A., prédésignée, agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et (ii) qu'elle

s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement connu, inconnu et non payé.

7.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- N&W GLOBAL VENDING S.p.A. déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Décharge est donnée aux gérants de la Société Messieurs:

- Monsieur Jonathan Beggiato.
- Monsieur Sébastien Kopp.

10.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

29411

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 janvier 2008, Relation GRE/2008/72. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 février 2008.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008025598/231/104.

(080025982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Bije S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb.

R.C.S. Luxembourg B 104.792.

L'an deux mille huit, le sept février.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Eric Lucas, gérant de société, né à Les Lilas/Seine-Saint-Denis (France), le 7 août 1967, demeurant à F-57155 Marly, 23, Les Hameaux du Golf,

unique associé de BIJE S.à R.L. dont le siège social a été dénoncé avec effet au 27 avril 2007, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 104.792, constituée suivant acte du notaire Jean Seckler de Junglinster du 30 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 234 du 16 mars 2005.

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère dûment convoqué, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de fixer le siège social à L-4264 Esch-sur-Alzette, 3, rue Nothomb.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

...»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Lucas, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2008, Relation: EAC/2008/2071. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15 février 2008.

F. Molitor.

Référence de publication: 2008025562/223/31.

(080025731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Myr Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1120 Luxembourg, 2, rue d'Allamont.

R.C.S. Luxembourg B 61.574.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- la société à responsabilité limitée MYR CONSULT S.à R.L., avec siège social à L-1120 Luxembourg, 2, rue d'Allamont, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge, et liquidateur Maître Xavier Fabry, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2008 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

X. Fabry

Le liquidateur

Référence de publication: 2008025690/1384/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10290. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Mini Movies International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 48.152.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- la société à responsabilité limitée MINI MOVIES INTERNATIONAL S.à R.L., dont le siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, a été dénoncé en date du 1^{er} septembre 1999.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge, et liquidateur Maître Xavier Fabry, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2008 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

X. Fabry

Le liquidateur

Référence de publication: 2008025691/1384/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10286. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Del Monte Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 81.761.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008025930/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03091. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Luxinco Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 21.045.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 25 octobre 2007

L'associé unique de la Société:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 25 octobre 2007;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 4 janvier 2008 à l'adresse suivante: CREDIT SUISSE (LUXEMBOURG) S.A., 56, Grand-rue, L-2010 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

LUXINCO HOLDING S.A. (en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2008025766/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03257. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Ehoran Kan S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 78.554.

—
Lors d'une assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 2 janvier 2008, il a été décidé ce qui suit:

Résolution n° 1

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société EHORAN KAN S.A. vers Luxembourg, 261, route de Longwy (L-1941).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bureau

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

L'actionnariat

Signature / Signature

L'Actionnaire 1 (207 Actions au porteur) / L'Actionnaire 2 (103 Actions au porteur)

Référence de publication: 2008025764/2741/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02876. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Zweiter International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.717.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008021689/24/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2008, réf. LSO-CM02799. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080014952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Kariope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 34.720.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der KARIOPE S.A. (die «Aktiengesellschaft») vom 26. November 2007 geht Folgendes hervor:

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Wolfgang A. Baertz, Detlef Niezgodka, Dr. Bernd Wieberneit, Uwe Drukenmüller, Dr. Hilmar Friedrich-Rust und Dr. Rolf Sutter werden bis zur jährlichen Generalversammlung, die im Jahre 2008 abgehalten wird, verlängert und DELOITTE S.A. wird als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft bis zur jährlichen Generalversammlung, die im Jahre 2008 abgehalten wird, bestätigt.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. Januar 2008.

Für die Aktiengesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008025981/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00512. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

New Soft and Results Sarl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 51.526.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2008, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- la société à responsabilité limitée NEW SOFT AND RESULTS S.à R.L., dont le siège social à L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth, a été dénoncé en date du 9 décembre 2002.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Isabelle Jung, juge, et liquidateur Maître Xavier Fabry, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 18 février 2008 au greffe de la dix-huitième chambre de ce Tribunal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

X. Fabry

Le liquidateur

Référence de publication: 2008025688/1384/24.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, réf. LSO-CM10293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Barclays Aegis Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 116.153.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 17 décembre 2007

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société lors de l'Assemblée Générale tenue au siège social le 17 décembre 2007 de réélire, pour une période venant à expiration lors de l'Assemblée Générale de la Société devant se tenir en l'année 2008, le réviseur d'entreprises de la Société, à savoir la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers S.à r.l., dont le siège social est au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels de la Société arrêtés au 31 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008025996/1138/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02747. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Parfipar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.513.

Par décision de la réunion du Conseil d'Administration du 15 novembre 2007, Monsieur Claude Schon, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg a été coopté au Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Roland Schaus, démissionnaire. Son mandat s'achèvera avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour PARFIPAR S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

L. Heck / C. Royemans

Référence de publication: 2008026001/1017/16.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02006. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.358.

AUSZUG

Der Rat der Geschäftsführer ist durch die alleinige Gesellschafterin SIREO REAL ESTATE GmbH informiert worden, dass gemäß der im Anhang befindlichen Angaben die SIREO REAL ESTATE GmbH umfirmiert hat und nun CORPUS SIREO ASSET MANAGEMENT GmbH heißt.

Der Verwaltungsrat hat dies zur Kenntnis genommen.

Für gleichlautenden Auszug, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21. Januar 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008025980/1092/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00498. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Aviva Holdings CED II (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.888.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 14 janvier 2008

Les associés de la Société ont nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Brian Anthony McMahon, né le 4 novembre 1968 à Baile Atha Cliath/Dublin, Irlande, résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg;

Et ont accepté la démission avec effet immédiat de M. Pascal Leclerc.

Le Conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Brian Anthony McMahon

- M. Jean Louis Camuzat

- M. Michael Green

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008025995/1649/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02760. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Arrow Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 5.594.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2007, VALON S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, LANNAGE S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et KOFFOUR S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ont été nommées Administrateurs en remplacement de MM Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann, pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008. Le mandat du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A. a été renouvelé lors de cette même assemblée pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2008.

Pour ARROW HOLDING S.A, société anonyme holding

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2008026003/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02020. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Convergenza S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 72.336.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale des actionnaires tenue en date du 30 avril 2007

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Camille Paulus, consultant, avec adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Monsieur Rémy Meneguz, consultant, avec adresse professionnelle au 6-12 Place d'Armes, L-1136 Luxembourg et Monsieur Jean-Pierre Leburton, directeur, demeurant 115, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, ont été réélus en tant que membres du Conseil de Surveillance jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

- DELOITTE S.A., 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg a été réélu commissaire aux comptes de la société. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008026034/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03319. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

CDIP Burstah S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.793.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 14 février 2008.

Pour copie conforme

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008026035/218/13.

(080025590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Oytis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 110.315.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 4 janvier 2008, que:

- le mandat d'administrateur et de président de Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, ayant son adresse privée au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-1450 Luxembourg, le mandat d'administrateur de Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Marcel Stephany, expert-comptable, ayant son adresse professionnelle au 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

- Madame Sylvie Abtal-Cola et Monsieur Richardus Brekelmans, tous deux employés privés, ayant leur adresse professionnelle au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Camille Paulus et de Monsieur Patrick Lorenzato. Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 4 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008026033/751/25.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

I.E. LuxTopCo French No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.900.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 132.079.

Extrait de la résolution prise par l'associée unique en date du 7 janvier 2008

La dénomination sociale de l'associée unique CAAM SGR S.p.A. est désormais la suivante CAAM REAL ESTATE ITALIA SGR S.p.A.

Pour I.E. LuxTopCo FRENCH N° 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008026022/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03039. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Top Insurance S.A., agency of insurances, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 109.419.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 28 janvier 2008.

Pour copie conforme

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008026036/218/13.

(080025610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

ProLogis Poland XCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008026038/7241/11.

(080025084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

LVSC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 10, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 115.817.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 février 2008.

Pour copie conforme

R. Arrensdorff

Notaire

Référence de publication: 2008026037/218/13.

(080025621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Lanchester S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 123.746.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 janvier 2008, Monsieur Gianantonio Bissaro a démissionné de ses fonctions d'administrateur de catégorie C et Monsieur Thomas Mulliez, Via Sant'Orsola 10, I-20123 Milan a été nommé en son remplacement.

Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 23 janvier 2008.

Pour LANCHESTER S.A., société anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, société anonyme

C. Royemans / L. Heck

Référence de publication: 2008026008/1017/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Heidelberger Leben Servicegesellschaft mbH, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.172.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par décision du conseil de gérance de la société HEIDELBERGER LEBEN SERVICEGESELLSCHAFT du 23 novembre 2007, il a été décidé de créer une succursale luxembourgeoise avec effet immédiat.

Dénomination et forme de la succursale

HEIDELBERGER LEBEN SERVICEGESELLSCHAFT mbH, Luxembourg branch

Adresse de la succursale

23, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Activités de la succursale

- développement de produits, gestion de projets, soin de la clientèle, marketing, services de comptabilité et de personnel, ainsi que tout service de recherche, avis et conseils sur toutes les affaires commerciales et financières y relatives,
- services liés à l'informatique, notamment le traitement de données et de documents,
- prendre des participations dans des sociétés et autres entreprises, collaborer avec ces sociétés et entreprises et fournir des conseils et d'autres services,
- acquérir, utiliser et/ou d'céder des droits de propriété intellectuelle et industrielle ainsi que des immeubles,
- entreprendre tout ce qui est lié ou ce qui est utile à ce qui précède, dans le sens le plus large du terme.

Dénomination et forme de la société

HEIDELBERGER LEBEN SERVICEGESELLSCHAFT, Gesellschaft mit beschränkter Haftung

Registre auprès duquel la société est immatriculée

Amtsgericht Mannheim, Registergericht L2, 11-13, 68159 Mannheim

Numéro: HRB 703513

Gestion et représentation de la société

Les gérants de la société sont:

M. Simon Friend, né le 27 novembre 1957 à Farnham, Grande-Bretagne et résidant à 14 Muehlenstr., Konz, D-54329, Allemagne;

M. Michael Sattler, né le 23 juillet 1968 à Heidelberg, Allemagne et résidant à Am Schwimmbad 3, D-64689 Graselbach, Allemagne.

Représentation de la succursale

La représentation permanente de la société pour l'activité de la succursale de Luxembourg est confiée à M. Marc Stilmant, résidant à 34, route d'Arlon, L-8009 Mamer, Luxembourg.

Le représentant permanent de la succursale aura les plus larges pouvoirs pour (a) exercer la gestion journalière de la succursale et (b) pour engager la société à l'égard des tiers et pour représenter la société en justice dans le cadre des activités de la succursale.

La gestion journalière du représentant permanent de la succursale inclut, notamment, les pouvoirs suivants:

- (a) signer la correspondance quotidienne;
- (b) représenter la succursale à l'égard de l'État de Luxembourg et des autorités municipales, du Registre de Commerce, de l'Administration Fiscale, des autorités douanières, des services postaux, téléphoniques et télégraphiques, et de tous autres services publics et autorités luxembourgeoises;
- (c) signer les accusés de réception de lettres recommandées ou de colis adressés à la succursale par la poste, les autorités douanières, le train, l'avion ou autres compagnies de transport et de services;

(d) sous réserve des limites mentionnées ci-après, affilier la succursale à toutes organisations professionnelles ou d'affaires;

(e) représenter la succursale à l'égard des organisations des employés et des syndicats;

(f) adopter toutes les mesures nécessaires pour exécuter les résolutions et recommandations du conseil de gérance de la société;

(g) représenter la succursale en justice ou dans les arbitrages, dans les limites de la gestion journalière, dans lesquels la succursale est demandeur ou défendeur, négocier des arrangements, adopter toutes les mesures nécessaires par rapport aux procédures ci-dessus, obtenir les jugements et les faire exécuter, il étant entendu que l'exercice de telles activités est sujet à l'accord du conseil de gérance;

(h) déléguer un ou plusieurs de ces pouvoirs aux employés de la succursale ou à d'autres personnes, sous réserve que le représentant permanent de la succursale ne peut nommer des signataires autorisés qu'avec l'accord du conseil de gérance de la société;

(i) dans les limites ici énoncés, rédiger et signer tous documents pour être en mesure d'exercer les pouvoirs de gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HEIDELBERGER LEBEN SERVICEGESELLSCHAFT mbH, Luxembourg branch

Signature

Référence de publication: 2008026907/267/67.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10734. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

The Dukes, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4670 Differdange, 190, rue de Soleuvre.

R.C.S. Luxembourg F 7.517.

STATUTS

Les membres fondateurs:

1- M. Orazi Dave, demeurant à Differdange, 52, rue de la Chapelle

2- M. Dabee Frank, demeurant à Sanem, 5, rue de Niederkorn

3- M. Reinard Edy, demeurant à Bascharage, 2a, rue du Ruisseau

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 et régie par les présents statuts.

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination THE DUKES association sans but lucratif. Elle a son siège à 190, rue de Soleuvre, L4670 Differdange, Restaurant «Petite Alsace».

Art. 2. L'association a pour projet:

L'organisation d'événements pour des jeunes et la participation à des diverses événements. La participation au sport automobile générale et aussi a d'autres activités.

Dans le cadre de la loi de sport internationale et nationale à encourager et soutenir le sport automobile.

Les intérêts des sportifs de moteur actifs, jusqu'ici eux les membres sont encouragés et représentés.

La coopération avec les associations et des autres associations.

Art. 3. L'association exerce son activité dans une stricte indépendance politique et religieuse.

Art. 4. Les membres sont admis à la suite d'une demande écrite ou d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendue de plein droit de ses fonctions sociales. Un membre exclus perd le bénéfice de sa cotisation.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit de faire valoir ni sur son patrimoine, ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle, adaptée à l'indice des prix, est fixée à 10 € (indice 689,43). Elle peut être modifiée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 100 € (indice 689,43), Les mandataires et les membres du comité directeur seront priés de verser une obole bénévole non définie.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an dans le premier trimestre suivant le terme d'exercice, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres actifs le demandent par écrit au conseil d'administration. L'exercice débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas. Les propositions doivent être introduites au moins 21 jours avant l'assemblée générale.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- Modification des statuts et règlement interne;
- Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- Approbation des budgets et comptes;
- Dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents;
- c) si dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée générale sont portées à la connaissance des membres et des tiers par page WEB sur Internet.

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour la durée d'une année par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier ainsi que des responsables de groupes de travail, élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale.

Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants:

- Le président: Préside le conseil d'administration
- Le vice-président: Assiste et remplace le président en cas d'absence de ce dernier.
- Le secrétaire: S'occupe de la correspondance de l'association. Il fera compte-rendu écrit de chaque réunion du conseil d'administration et de chaque assemblée générale. Le secrétaire est tenu d'ouvrir un livre dans lequel est inscrite la liste des membres et de toutes les affaires concernant l'association.
- Le trésorier: S'occupe de la comptabilité de l'association. Il a une procuration sur le compte en banque de l'association, mais il doit avoir l'accord signé du président ou du vice-président ou du secrétaire pour chaque retrait d'argent. Il doit informer le conseil d'administration de chaque dépense. Il doit encaisser les cotisations auprès de chaque membre adhérent, et verser ces cotisations sur le compte en banque de l'association.
- Les responsables des groupes de travail: Ils organisent les travaux au sein de leurs groupes. Ils sont tenus de faire un rapport d'activité qu'ils remettront au secrétaire au moins 15 jours avant l'assemblée générale.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si les deux tiers des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres. En cas de partage des voix, la proposition du président prime.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association et représente l'association dans ses actes juridiques. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Le conseil d'administration représente l'association dans ses relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures de membres du conseil en fonction sont nécessaires. Une de ces deux signatures doit être représentée soit par le président, soit par le vice-président.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse. Afin d'examen, l'assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires. Si une telle association ne peut être trouvée, les biens seront donnés à une association de bienfaisance.

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites, et ce que 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

Les cotisations des membres, les subsides et subventions, les dons ou legs en sa faveur, le sponsoring, les bénéfices réalisés lors de manifestations.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclues de tout rémunération.

Art. 24. Les communications entre les membres du club s'effectuent par voie électronique. Un membre du club ne disposant pas de moyens techniques nécessaires peut demander au secrétaire de se faire envoyer les informations par courrier non électronique.

Art. 25. Les groupes de travail ne peuvent pas être créés sans accord préalable de trois membres du conseil d'administration.

Art. 26. Chaque membre ayant reçu des cartes de membres à vendre, doit avoir remis aux-ci avec l'argent chaque année jusqu'au fin Juin.

Art. 27. Le président doit démissionner et est revotable après 3 ans.

Le Vice-président doit démissionner et est revotable après 2 ans.

Le secrétaire doit démissionner et est revotable après 3 ans.

Le trésorier doit démissionner et est revotable après 2 ans.

L'assistant doit démissionner et est revotable après 1 ans.

Art. 28. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Dippach, le 13 novembre 2007.

D. Orazi / F. Dabee / E. Reinard

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2008026902/8645/121.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2008, réf. LSO-CN02126. - Reçu 168 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080026421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

Finanziaria Regina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.876.

L'an deux mille sept, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée FINANZIARIA REGINA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve, inscrite au R.C.S. Luxembourg à la section B sous le numéro 51.876,

constituée par acte notariée du 5 juillet 1995, publié au Mémorial C n ° 524 de l'an 1995, et dont les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 21 juillet 2003, publié au Mémorial C n ° 1036 de l'an 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier Mangiullo, employé privé, demeurant professionnellement au 18, avenue de la Porte Neuve à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 2, rue de la Chapelle.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Xavier Mangiullo, précité.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 1.500.000 actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de Euro 2.278.551,47 (deux millions deux cent soixante dix huit mille cinq cent cinquante et un euro et quarante sept cents), pour le ramener de son montant actuel de Euro 7.746.853,49 (sept millions sept cent quarante six mille huit cent cinquante trois euro et quarante neuf cts) à Euro 5.468.302,02 (cinq millions quatre cent soixante huit mille trois cent deux euro et deux cts), par annulation de 441.189 (quatre cent quarante et un mille cent quatre vingt neuf) actions antérieurement rachetées par la société.

2. Elections statutaires.

3. Divers

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des présents ayant droit de vote, et par vote séparé, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de réduire le capital souscrit à concurrence de EUR 2.278.551,47 (deux millions deux cent soixante dix huit mille cinq cent cinquante et un Euro et quarante sept Cents),

pour le ramener de son montant actuel de EUR 7.746.853,49 (sept millions sept cent quarante six mille huit cent cinquante trois Euro et quarante neuf Cents) à EUR 5.468.302,02 (cinq millions quatre cent soixante huit mille trois cent deux Euro et deux Cents),

L'assemblée décide d'opérer cette réduction par l'annulation de 441.189 (quatre cent quarante et un mille cent quatre vingt neuf) actions rachetées par la société antérieurement aux présentes, et l'incorporation d'un montant égal au pair comptable des actions retirées, savoir la somme totale de EUR 2.278.551,47 (deux millions deux cent soixante dix huit mille cinq cent cinquante et un Euro et quarante sept Cents) à une réserve dont il ne peut être disposé qu'en observant les prescriptions légales de l'article 69-2 (2) de la loi sur les sociétés, le but de la réduction est d'éviter la détention d'actions propres en portefeuille-titres.

Pouvoir est donné au conseil d'administration en vue d'exécuter les décisions ci-dessus.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 5.468.302,02 (cinq millions quatre cent soixante huit mille trois cent deux Euro et deux Cents) représenté par 1.058.811 (un million cinquante-huit mille huit cent onze) actions sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée constate que M. Pietro Pallini, un des 3 commissaires aux comptes de la société a donné à sa démission.

L'assemblée nomme en remplacement du commissaire démissionnaire, Melle Francesca Docchio, employée privée, née le 29 mai 1971 à Bergamo (I), résidant professionnellement à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve

Elle finira le mandat du commissaire qu'elle remplace. Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2008.

Clôture

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte, est estimé à EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: X. Mangiullo, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008, LAC/2008/714. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008026614/208/82.

(080026189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2008.

**Flint Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Aster 2 S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.802.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 50750 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2008026053/211/12.

(080025793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Beim Weissenkreuz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.619.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008026045/7241/11.

(080025465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

I.E. Lux Berlin n° 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 106.749.

Extrait de la résolution prise par l'associée unique en date du 7 janvier 2008

La dénomination sociale de l'associée unique CAAM SGR S.p.A. est désormais la suivante CAAM REAL ESTATE ITALIA SGR S.p.A.

Pour I.E. LUX BERLIN N° 2 S.à r.l.
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008026019/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.
